
CENTRE D'ETUDES
ET DE RECHERCHES
SUR LES QUALIFICATIONS

**Les trois premières années de vie active
d'une cohorte de jeunes sortis en 1986
de l'enseignement secondaire
(emploi, chômage, stages)**

Enquête de suivi par panel téléphonique

Serge Zilberman

T.P.

Thomas

**Les trois premières années de vie active
d'une cohorte de jeunes sortis en 1986
de l'enseignement secondaire
(emploi, chômage, stages)**

Enquête de suivi par panel téléphonique

Serge Zilberman

Mai 1990

Cette étude a bénéficié du soutien de la Délégation à la Formation Professionnelle et du Service des Etudes et de la Statistique du ministère du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

PRIX : 70 F.

55

RÉSUMÉ

Depuis la mise en place du premier Pacte pour l'Emploi il y a plus de dix ans, les dispositifs publics destinés à endiguer la montée du chômage ont pesé d'un poids croissant sur les modes d'insertion des jeunes. La promotion d'élèves sortie de l'enseignement secondaire en 1986 et suivie pendant ses trois premières années de vie active a connu de ce point de vue une situation exceptionnelle : en dehors des jeunes qui ont dès leur sortie de l'école emprunté la voie de l'apprentissage, plus des deux tiers de cette population sont passés dans les mesures (contrats d'adaptation et de qualification, SIVP, TUC...).

Mais ce passage a pris des formes variées et a joué des rôles très différents selon les populations qui l'ont effectué : entrée précoce suivie d'une insertion professionnelle rapide, enchaînement prolongé de plusieurs formules révélateur de difficultés d'accès à l'emploi ou encore moindre présence du dispositif dans des trajectoires dominées par le chômage, autant de modes de recours aux mesures qui recouvrent généralement des différences de niveau de formation et sont associés à des itinéraires très typés.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	7
1 - ÉVOLUTION DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA COHORTE	11
1.1 - Trois ans après la sortie de l'école, la cohorte est encore très loin d'être stabilisée dans l'emploi	11
1.2 - Une évolution de la situation professionnelle par sexe et niveau de formation légèrement contrastée	13
2 - LES PASSAGES PAR L'APPRENTISSAGE	21
2.1 - Récapitulation des réorientations depuis la sortie de scolarité initiale en 1986	21
2.2 - Situation des anciens apprentis dans les neuf mois suivant leur sortie d'apprentissage	21
3 - LES PASSAGES PAR LE DISPOSITIF DES "MESURES JEUNES"	25
3.1 - L'entrée dans le dispositif des mesures : un accès massif et rapide	25
3.2 - Le rythme d'entrée dans les mesures varie selon le sexe et le niveau de formation	27
3.3 - Les itinéraires dans le dispositif des mesures	28
4 - LES ITINÉRAIRES PROFESSIONNELS DES JEUNES	31
4.1 - Les jeunes filles : la primauté du niveau de formation	33
4.2 - Les jeunes gens : une meilleure insertion professionnelle à tous les niveaux de formation	35
CONCLUSION	39
LISTE DES ANNEXES	41

INTRODUCTION

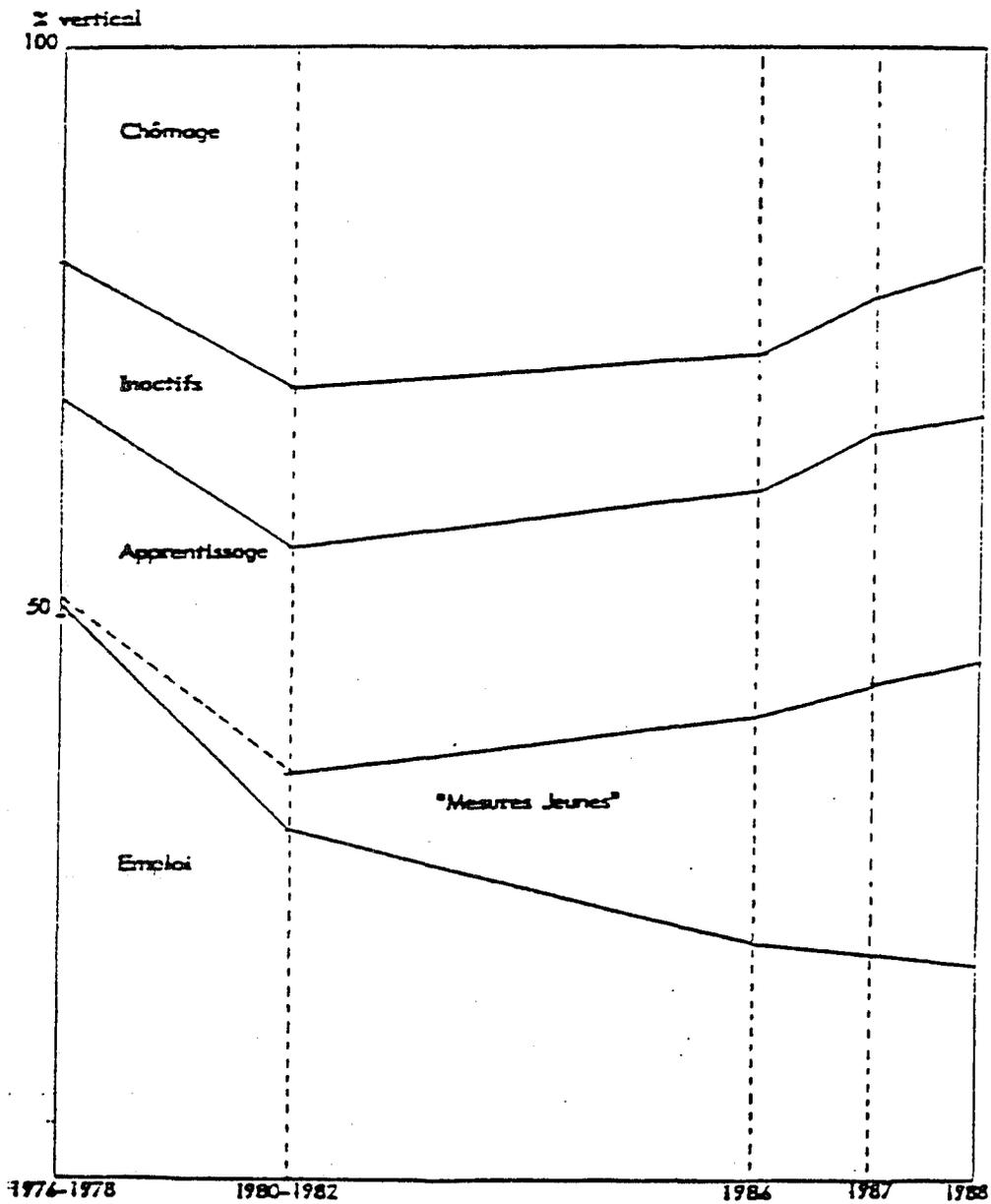
Depuis le milieu des années soixante dix, l'insertion professionnelle des jeunes sortant de formation initiale à un niveau inférieur ou égal au baccalauréat s'est principalement caractérisé par un phénomène de raréfaction de l'accès rapide à l'emploi (1) : alors qu'entre 1976 et 1978 plus de la moitié de ces jeunes occupaient un emploi neuf mois après la fin de leur scolarité, on n'en compte plus qu'un sur cinq dix ans plus tard.

Les dispositifs publics d'aide à l'insertion mis en place pour endiguer la montée du chômage des moins de vingt cinq ans tiennent en effet une place croissante dans le déroulement des premiers mois de vie active de ces populations. Dix ans après le premier "Pacte pour l'emploi des jeunes", le chômage a reculé à son niveau de début de période symétriquement au développement des "mesures d'aide à l'insertion des jeunes" (cf graphique 1).

Ce poids croissant des dispositifs publics a été accompagné d'un développement considérable des tentatives d'évaluation de leur efficacité en terme d'insertion professionnelle. L'évaluation est d'autant plus envisageable, qu'après d'incessants changements des mesures mises en oeuvre, leur configuration s'est stabilisée à compter de l'année 1982. Celle-ci a en effet été marquée par la mise en place des stages des programmes 16-25 ans, avant qu'intervienne en 1984 celle des formations en alternance (SIVP, contrats d'adaptation et de qualification) et des TUC : jusqu'à la transformation de ces derniers en contrats emploi-solidarité à la rentrée 1989, le dispositif "jeunes" n'a évolué qu'à la marge.

(1) Cf LOCHET J.-F. et GRELET Y. (1989), "En sortant de l'école qu'ont-ils rencontré ?", CEREQ-BREF n°47, novembre.

Graphique 1 - Comparaison de la situation à neuf mois des jeunes sortis de l'enseignement secondaire entre 1975 et 1987



Source : Enquêtes nationales d'insertion professionnelle du CEREQ (Observatoire EVA) jusqu'en 1982
Enquêtes d'insertion dans la vie active (EVA) CEREQ-DEP du MEN entre 1986 et 1988

La plupart des opérations d'évaluation menées ces dernières années visaient à apprécier chaque mesure isolément au regard de ses capacités à améliorer à court terme l'employabilité de ses bénéficiaires. Le présent rapport a retenu une autre approche méthodologique. Il s'est agi en effet de suivre sur une période plus longue une population restreinte de bénéficiaires potentiels des diverses mesures publiques d'aide à l'insertion pour tenter d'une part de repérer leurs éventuels cheminements dans le système des stages et des contrats particuliers et d'autre part d'en apprécier l'impact sur le processus d'insertion dans la vie active observé dans la durée.

Le choix de la population cible de l'enquête s'est porté sur l'ensemble des jeunes sortis de l'enseignement secondaire à l'issue de l'année scolaire 1985-1986, et qui avaient déjà été interrogés à ce titre dans le cadre de l'enquête d'insertion décentralisée du ministère de l'Education Nationale.

Cette cohorte, qui a fait l'objet d'un suivi semestriel sur une période de trois ans (2), s'est présentée sur le marché du travail dans un contexte exceptionnel au regard de nos préoccupations : par rapport aux années précédentes, deux types de dispositions visaient à intensifier son entrée dans les diverses mesures qui lui étaient destinées.

Tout d'abord le "plan d'urgence" arrêté par le gouvernement au printemps 1986, qui par un système d'exonération de charges sociales venu accompagner l'ensemble des mesures existantes a provoqué une augmentation considérable des entrées en mesure en 1986-1987.

Ensuite le dispositif d'aide à l'insertion du ministère de l'Education Nationale, mis en place lui aussi à la rentrée 1986, a le plus souvent accueilli les jeunes des niveaux VI-Vbis, après entretien préalable, dans des sessions d'information et d'orientation aux termes desquelles ceux ci étaient fréquemment aiguillés vers des stages en alternance ou des SIVP ; si il est difficile d'apprécier les effets quantitatifs de cette

(2) Pour plus de précisions on se reportera à l'annexe méthodologique en fin de document, pp 55 et suivantes.

orientation très précoce (3) on peut néanmoins penser qu'ils ont été réels.

Spécialité !!
Cette conjoncture particulière a donc très certainement joué sur l'ampleur du flux de jeunes qui a traversé le dispositif "mesures jeunes" pendant la période 1986-1989. Des effets plus structurels du fonctionnement du marché du travail des jeunes ont pu malgré tout être mis au jour : influence du sexe et du niveau de formation sur le parcours d'insertion, relations entre les diverses mesures...

Quatre parties constituent la structure de ce document. Dans la première on présente l'évolution en termes de stocks de la situation de la cohorte aux diverses dates de son observation ; le cas des jeunes entrés en apprentissage à la rentrée 1986, et dont la grande majorité n'a pas changé de condition pendant les deux années suivantes est étudié séparément dans la deuxième partie. C'est au contraire à l'ensemble des jeunes non entrés en apprentissage au début de la période de suivi que sont consacrées les deux dernières parties. La troisième s'attache à décrire exclusivement les flux de passage de la cohorte dans les diverses mesures ; la dernière tente de regrouper et caractériser, au moyen de méthodes de classification, les multiples itinéraires empruntés par la population au cours de ses trois premières années de vie active.

(3) Pour plus d'information on se reportera à "Bilan des mesures nouvelles en faveur de l'insertion des jeunes au 31 décembre 1986" - Note d'information du ministère de l'éducation nationale n° 87-25, juin 1987.

1 - ÉVOLUTION DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE DE LA COHORTE

1.1 - Trois ans après la sortie de l'école, la cohorte est encore très loin d'être stabilisée dans l'emploi.

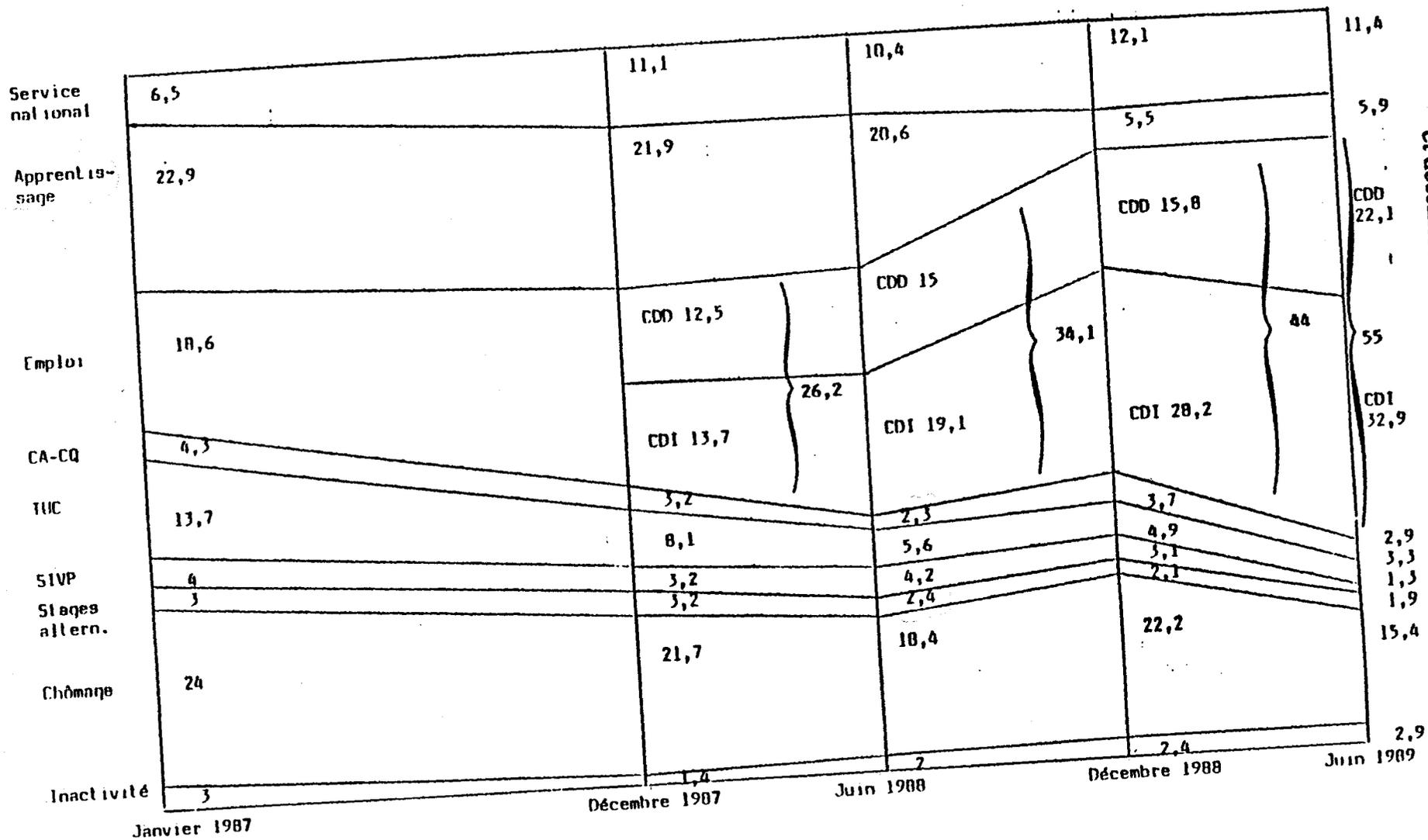
Les trois années qui suivent la fin de scolarité initiale des jeunes sortis en 1986 sont marquées par une évolution lente de leur situation : certes des tendances à l'accroissement de la part de l'emploi et au tassement des mesures publiques d'insertion et du chômage se manifestent mais l'on ne peut parler de bouleversement de la structure d'ensemble. Ainsi par exemple on constate qu'en dehors des TUC, dont la part a fortement décru, le dispositif des "mesures jeunes" continue à mobiliser une fraction de la population qui ne s'amenuise que très lentement.

La seule inflexion notable qui intervient en fin de période est la chute du nombre des apprentis dont les contrats arrivent pour la majorité d'entre eux à leur terme normal (graphique 2).

Le dernier semestre d'observation est marqué par la poursuite de la croissance de l'emploi dit "ordinaire" qui passe de 44 à 55% et par un recul du chômage, qui, après une légère remontée entre juin et décembre 1988 probablement imputable en partie aux sorties d'apprentissage, tombe à son niveau le plus bas depuis l'entrée de la cohorte sur le marché du travail : 15,4% soit un taux de chômage de 19,4% (4).

La part des contrats à durée déterminée (CDD) dans l'emploi qui de 47% en décembre 1987 était passée à 36% un an plus tard se situe en juin 1989 à 40%.

(4) - 18,4% si l'on inclut TUC et SIVP dans l'emploi.



Graphique 2 - Evolution de la situation de la population entre janvier 1987 et décembre 1989 - Ensemble de la population

1.2 - Une évolution de la situation professionnelle par sexe et niveau de formation légèrement contrastée.

Si l'on fait abstraction du service national qui se maintient à un niveau stable depuis décembre 1987, les évolutions des situations par sexe s'écartent peu du schéma qui vient d'être tracé (graphiques 3 et 4). Sorties d'apprentissage entre juin et décembre 1988, légère augmentation, qui paraît concomitante, du chômage, hausse de l'emploi à statut ordinaire, décroissance des TUC et simple tassement des autres mesures s'effectuent selon des tendances proches pour garçons et filles.

Néanmoins la comparaison de l'évolution des situations des filles et des garçons (graphiques 3 et 4) révèle que si depuis la première date d'observation, la croissance de la part de l'emploi a été à peu près équivalente, la part des CDD est systématiquement plus forte pour les garçons alors que les filles sont toujours plus nombreuses en "mesures jeunes" et au chômage.

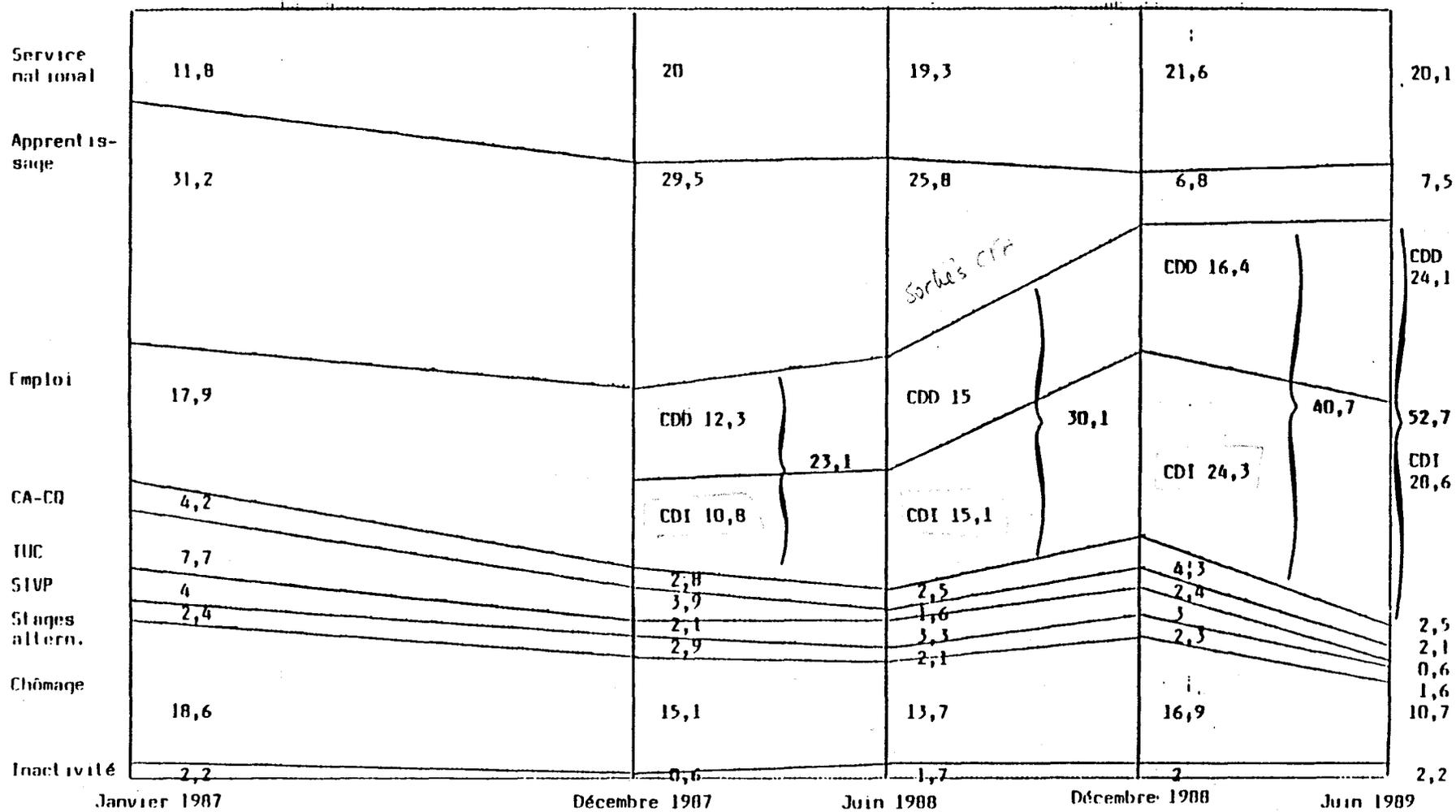
La comparaison des situations par niveaux de formation est plus contrastée, opposant niveaux IV et V à VI-Vbis (graphiques 5, 6 et 7).

La situation des jeunes des niveaux IV et V se situe plus dans la moyenne d'ensemble du point de vue de l'accroissement de la part de l'emploi, de celle du chômage et du tassement des "mesures jeunes" ; on peut noter au passage que même les populations peu ou pas concernées par l'apprentissage connaissent une légère augmentation du chômage qui serait donc en partie imputable aux sorties du service national et des dispositifs publics d'insertion.

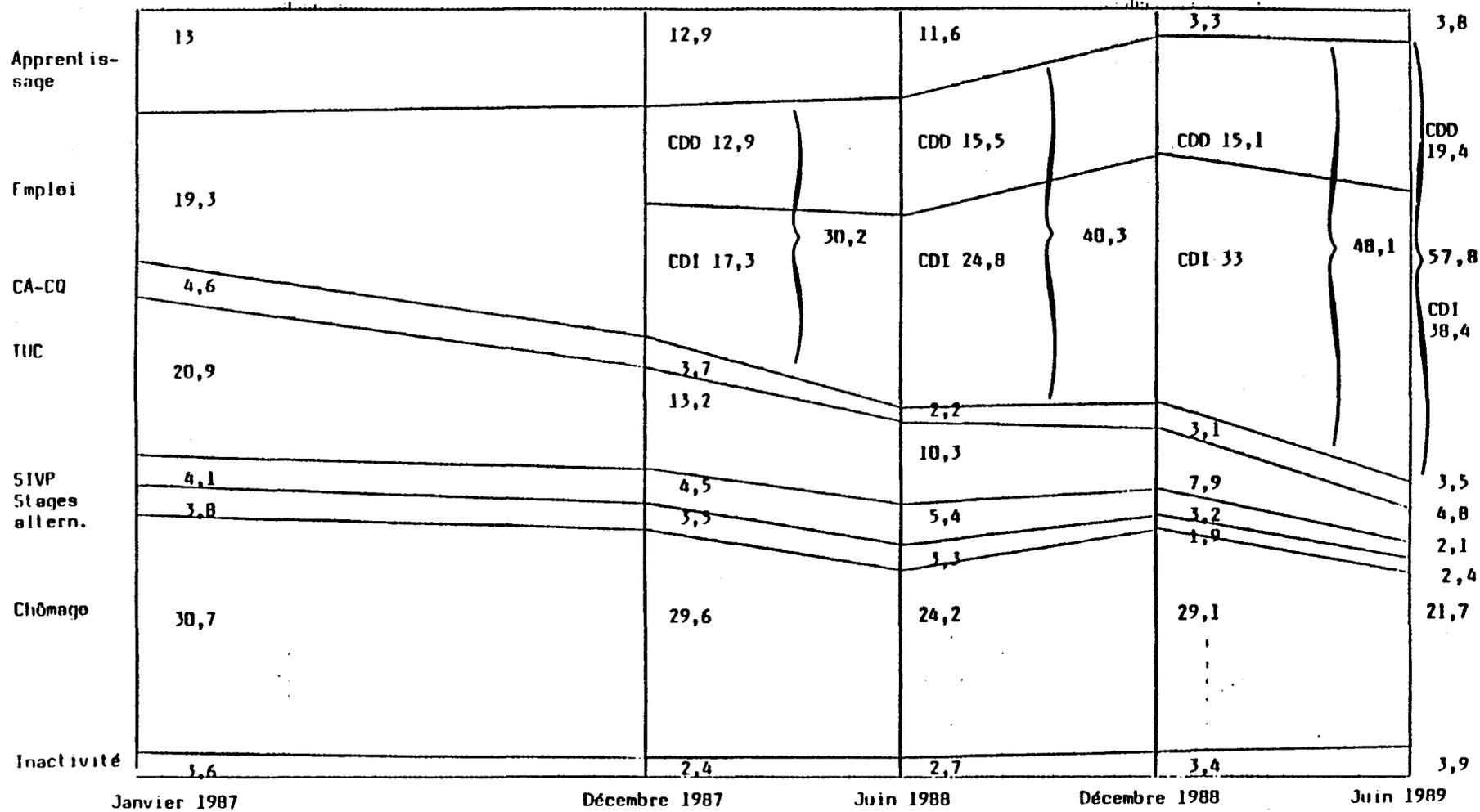
Les jeunes des niveaux VI et Vbis connaissent une évolution différente de leur situation du fait du poids de l'apprentissage. Entre juin et décembre 1988, période qui voit survenir la fin de la plus grande partie des contrats, on observe une plus vive croissance de l'emploi et du chômage, une part de la population en "mesures jeunes" en légère augmentation (14,9% contre 11,4%) et enfin une accélération des entrées au service national. Au cours du dernier semestre d'observation, l'évolution des situations retrouve un profil plus "classique" en matière

d'augmentation de l'emploi, de diminution du chômage et de tassement de la population en mesures "jeunes".

Mais la linéarité des évolutions structurelles au cours de la période telles qu'elles apparaissent graphiquement masque de nombreux mouvements individuels. On peut en donner deux exemples : sur les 75000 jeunes qui se déclaraient chômeurs en juin 1988 un peu moins de la moitié (49%) l'est encore six mois plus tard ; par contre 10% de la population en emploi en juin 1988 sur contrat à durée indéterminée et 17% de celle qui se trouvait en contrat à durée déterminée est au chômage au mois de décembre suivant.

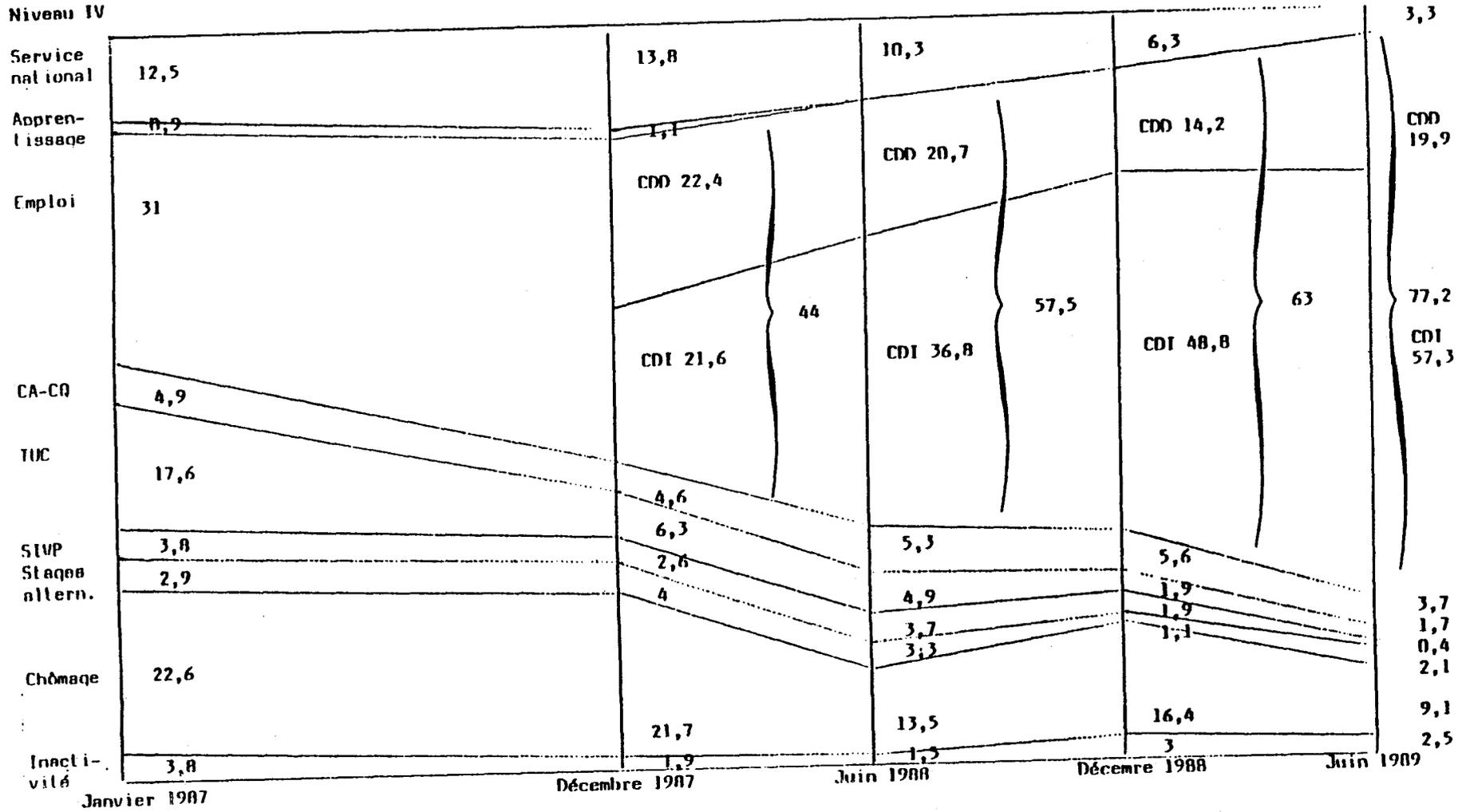


Graphique 3 - Evolution de la situation entre janvier 1987 et décembre 1989 - Garçons



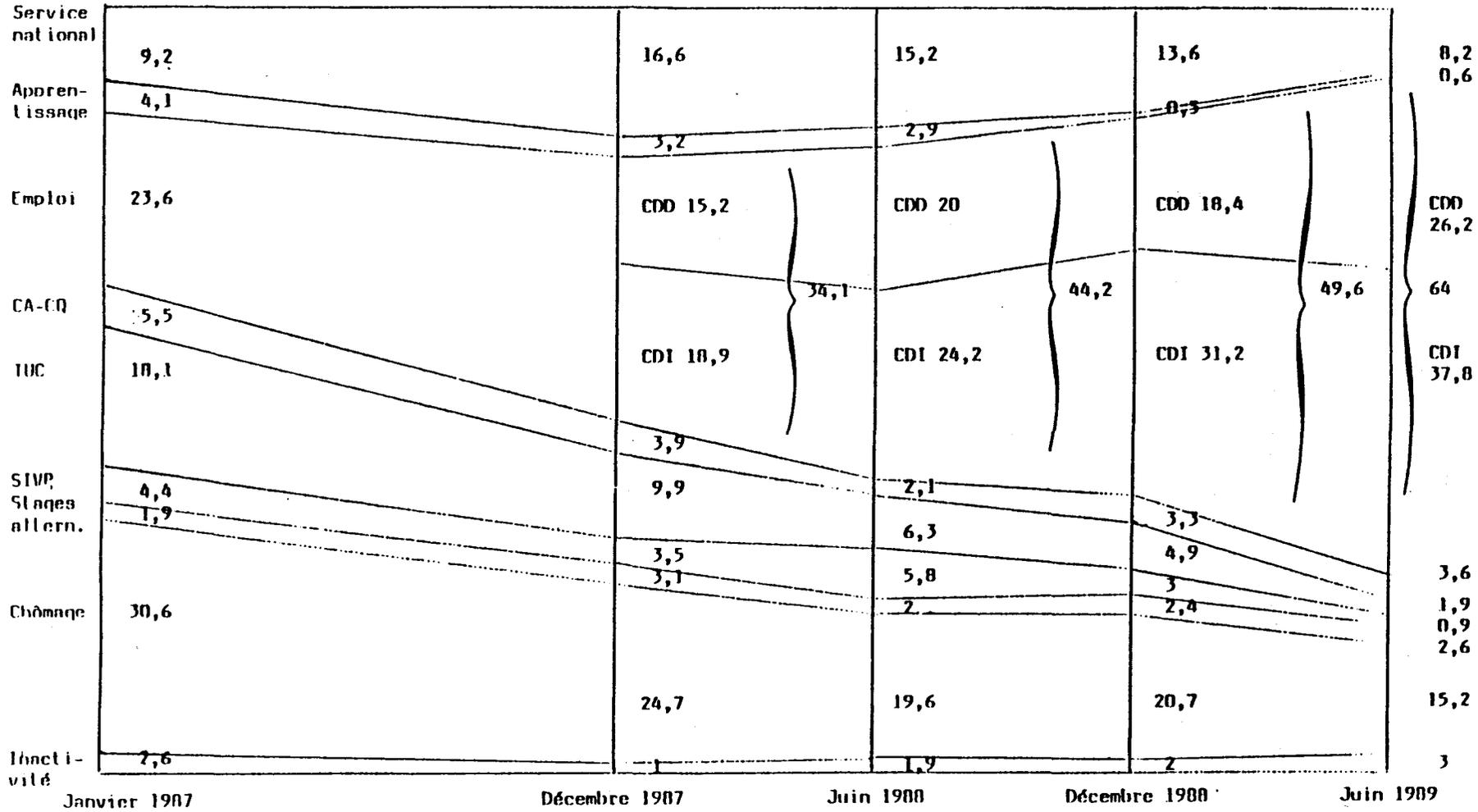
Graphique 4 - Evolution de la situation entre janvier 1987 et décembre 1989 - Filles

Niveau IV



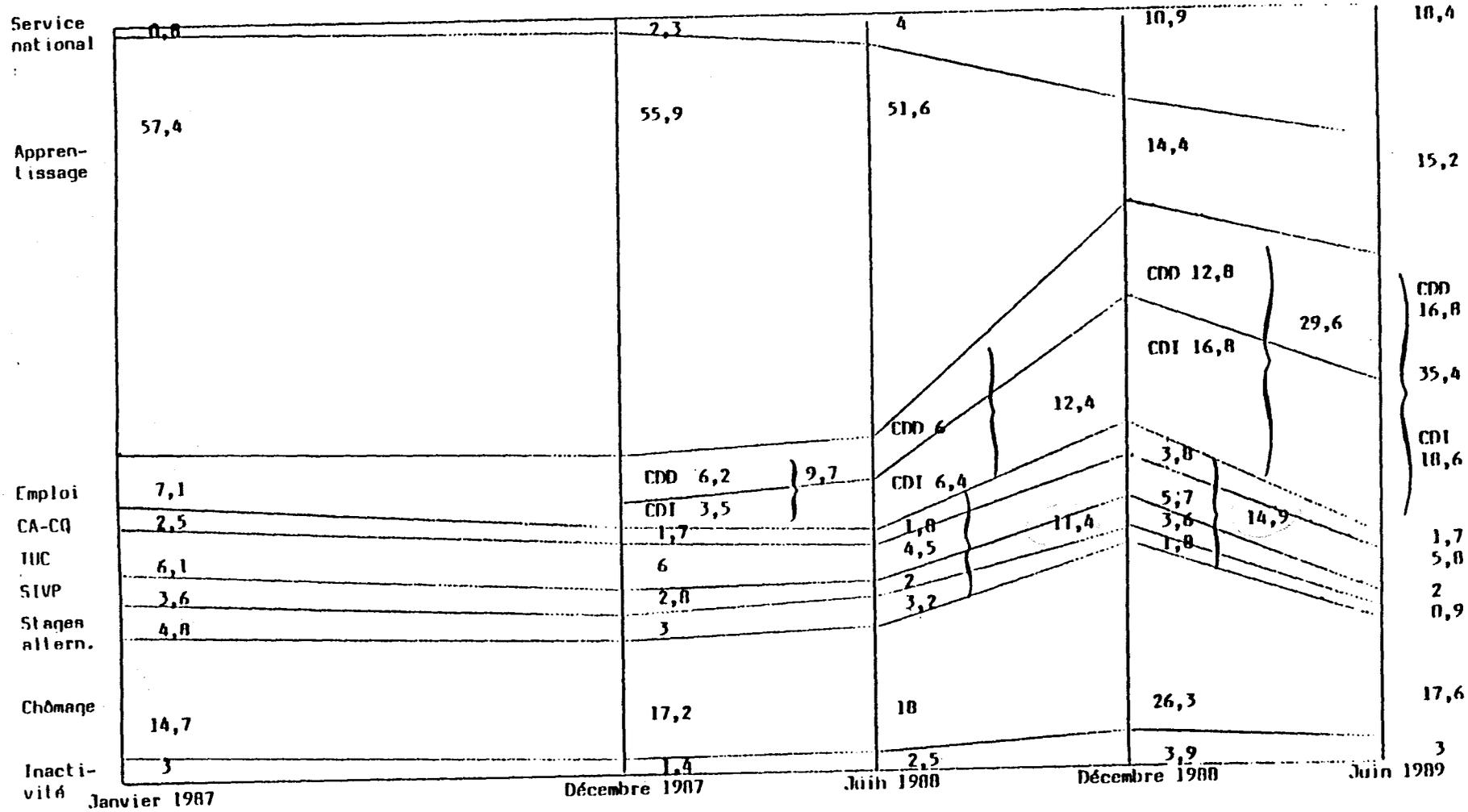
Graphique 5 - Evolution de la situation entre janvier 1987 et décembre 1989 - Niveau IV

Niveau V



Graphique 6 - Evolution de la situation entre janvier 1987 et décembre 1989 - Niveau V

Niveaux VI et Vbis



Graphique 7 - Evolution de la situation entre janvier 1987 et décembre 1989 - Niveaux VI-Vbis

2 - LES PASSAGES PAR L'APPRENTISSAGE

2.1 - Récapitulation des réorientations depuis la sortie de scolarité initiale en 1986.

On recensait lors de la première interrogation de la cohorte environ 90000 apprentis en janvier 1987, 7% d'entre eux ayant mis fin précocement à leur contrat entre cette date et décembre 1987. Une diminution des effectifs d'une proportion équivalente était observée lors de l'interrogation suivante en juin 1988, qui faisait tomber le nombre des jeunes en apprentissage "initial" à 77500 soit un taux d'abandon de 14% sur deux ans.

En décembre 1988, soit plus de deux ans après l'entrée en apprentissage du plus grand nombre, le quart de cette population se déclare encore apprenti. Ces dépassements de la durée moyenne des contrats peuvent être imputés à des maintiens chez un même employeur dans le but de représenter un examen à la suite d'un échec ou de préparer un diplôme complémentaire à celui éventuellement obtenu. On peut également évoquer les situations de rupture avec un maître d'apprentissage suivies de la conclusion d'un nouveau contrat qui prolonge d'autant la durée totale de l'apprentissage.

Quoi qu'il en soit ce sont environ 58000 apprentis qui se sont présentés sur le marché du travail à la rentrée scolaire 1988-1989.

2.2 - Situation des anciens apprentis dans les neuf mois suivant leur sortie d'apprentissage.

Les jeunes dont nous observons l'insertion sont sortis dans leur grande majorité entre les mois de juin et octobre 1988 (80% de l'ensemble des

sorties). C'est donc avec prudence qu'il faut analyser les résultats suivants compte tenu de la brièveté de la période d'observation et du relatif étalement du mouvement de sortie.

Pour disposer d'éléments de comparaison, nous confronterons la situation des anciens apprentis à celle des jeunes gens de niveaux VI-Vbis et V non passés par l'apprentissage telle que nous avons pu la mesurer en janvier 1987, quelques mois après leur sortie de scolarité.

Le premier point à relever est que si 40% des sortants d'apprentissage se déclarent en emploi (y compris contrats d'adaptation et de qualification cf tableau 1) dans les trois mois qui suivent leur sortie, seuls 38,6% d'entre eux indiquent que c'est chez leur maître d'apprentissage ; ce qui revient à dire qu'ils ne sont que 16% de l'ensemble de la population à avoir été embauchés dans leur entreprise d'apprentissage. Certes une fraction des garçons actuellement au service national (18,6%) viendra peut-être relever quelque peu ce taux mais il restera probablement à un niveau modeste.

D'un point de vue plus général, la situation des sortants d'apprentissage en décembre 1988, est plus favorable que celle des jeunes de niveau V à leur sortie de scolarité. Le niveau de l'emploi (CA-CQ compris) des anciens apprentis est d'environ de 10 points supérieur à celui des sortants de niveau V alors que la part de la population au chômage et surtout dans l'ensemble des stages (TUC, SIVP et stages en alternance) est sensiblement inférieure.

Six mois plus tard, en juin 1989, on observe une forte croissance de la part de la population au service national (tableau 1), une diminution du chômage du même ordre de grandeur, un tassement des "mesures jeunes" déjà auparavant de peu d'ampleur et enfin une légère augmentation de l'emploi. Compte tenu de la faiblesse des écarts et de l'évolution sensible de la conjoncture de l'emploi entre 1987 et 1989, il serait toutefois aventureux de tirer de cette comparaison des conclusions définitives.

**Tableau 1 - Situation des anciens apprentis en décembre 1988
et juin 1989**

**Comparaison avec situation des niveaux V
et VI-Vbis en janvier 1987**

	Situation des anciens apprentis		Situation des sortants en 1986	
	En Décembre 1988	En Juin 1989	Au niveau V en Janvier 1987	Aux niveaux VI Vbis en Janvier 1987
Reprise d'études	5,9	2,3	---	---
Service national	13,7	30,1	9,6	1,9
Apprentis	---	3,6	---	---
CA-CQ	7,6	4,7	5,7	5,9
Emploi ordinaire	32,3	40,5	24,6	16,7
TUC	6,1	5,6	18,9	14,3
SIVP	3,1	0,4	4,6	8,4
Autres stages	2,4	---	2,0	11,3
Chômage	28,1	12,0	32,0	34,5
Inactivité	0,8	0,8	2,6	7,0
Total	100	100	100	100

3 - LES PASSAGES PAR LE DISPOSITIF DES "MESURES JEUNES"

3.1 - L'entrée dans le dispositif des mesures : un accès massif et rapide

De juin 1986 à juin 1989, 70% des jeunes sortis de l'enseignement secondaire sans poursuivre d'études par la voie de l'apprentissage sont passés par une ou plusieurs mesures du dispositif pour l'emploi des jeunes (tableau 2). Si le niveau de formation n'a guère d'incidence sur la part des jeunes filles qui y ont accédé, il joue fortement chez les garçons : alors que plus des trois-quarts des jeunes filles ont eu recours à l'une des "mesures jeunes" quel que soit leur niveau de formation (77% au niveau IV, 79% au niveau V et 77% aux niveaux VI et Vbis), les garçons recourent eux d'autant plus au dispositif que leur niveau de formation est faible : 71% aux niveaux VI et Vbis, 62% au niveau V et 42% au niveau IV. On peut penser que le moindre recours aux mesures pour les garçons de niveau IV résulte à la fois de meilleures conditions d'insertion professionnelle et de la proximité du départ au service national pour ce groupe en moyenne plus âgé (tableau 3).

Tableau 2 - Proportion de la population passée en mesures en juin 1989 par sexe (hors apprentis)

	OUI	NON	TOTAL
Filles	119053 78,5	32601 21,5	151654
Garçons	96750 61,7	60006 38,3	156756
TOTAL	215803 70	92607 30	308410

Tableau 3 - Proportion de la population passée en mesures en juin 1989 par sexe et niveau de formation (hors apprentis)

Passage en mesure ?	OUI	NON	TOTAL
Filles niveau IV	19516 77,3	5732 22,7	25248
Fille niveau V	76898 79,2	20197 20,8	97095
Filles niveaux VI-Vbis	22639 77,2	6672 22,8	29311
Garçons niveau IV	7135 42,1	9809 57,9	16944
Garçons niveau V	66481 61,9	40898 38,1	107379
Garçons niveaux VI-Vbis	23134 71,3	9299 28,7	32433
TOTAL	215803	92507	308410

3.2 - Le rythme d'entrée dans les mesures varie selon le sexe et le niveau de formation.

Si près de 60% des filles de niveau IV étaient déjà présentes dans le dispositif sept mois après leur sortie, elles n'étaient en revanche que 42% dans cette situation à la même date aux niveaux VI-Vbis. A l'inverse ce sont les garçons de niveau IV qui y entrent le plus tardivement car ils sont aussi les plus nombreux à n'intégrer une mesure qu'après accomplissement de leurs obligations militaires (tableau 4).

Tableau 4 - Flux cumulés d'accès aux mesures par sexe et niveau de formation

Délai d'accès	niveau 4 10 INDI			VI - Vbis			Total
	Filles niveau 4	Filles niveau 5	Filles niveaux 6-52	Garçons niveau 4	Garçons niveau 5	Garçons niveaux 6-52	
moins de six mois	57,3	46	34,9	36,5	46,6	45,4	45,7
moins d'un an	79,2	65,2	56,6	45,6	66,6	65,2	65,3
moins de dix-huit mois	89,6	81,9	80,4	60,8	75,6	85,7	79,3
moins de deux ans	95,8	92,8	92,1	84,9	91,6	94,3	92,3
Total	100	100	100	100	100	100	100

L'entrée dans le dispositif est donc presque complètement accomplie en juin 1988, c'est à dire deux ans après la sortie de l'école puisque l'on n'a observé que 9000 nouvelles entrées durant le semestre suivant et 6000 encore au cours des six premiers mois de l'année 1989.

Par contre des mouvements "internes" au dispositif, d'ampleur non négligeables, ont été enregistrés au cours de la dernière année d'observation de la cohorte : 10% des jeunes déjà passés en mesure avant juin 1988 ont suivi une nouvelle formule dans les six mois suivants, et 10% à nouveau au cours du premier semestre 1989. Ce

phénomène de rétention dans le système des mesures concerne surtout les jeunes sans qualification et parmi ceux-ci, touche particulièrement les jeunes filles ; il témoigne des persistantes difficultés d'insertion qu'elles connaissent.

3.3 - Les itinéraires dans le dispositif des mesures.

Les itinéraires empruntés dans l'ensemble du dispositif sont très divers ; la première constatation qu'on peut faire c'est que sur une période de trois ans la très grande majorité des jeunes n'ont suivi qu'un seul type de mesure éventuellement renouvelé. C'est le cas de 70% d'entre eux dont 73,4% des garçons et 66% des filles, le niveau de formation n'introduisant que peu de variation dans ces proportions. Pour les filles cette mesure est un TUC pour 38,2% du flux total d'entrée, un SIVP pour 13,6%, les contrats d'adaptation ou de qualification et les stages en alternance occupant au total 14,2% d'entre elles. Parmi celles qui ont enchaîné deux mesures, c'est la séquence TUC-SIVP qui est la plus fréquente (10,9% des effectifs), suivie de l'itinéraire SIVP-TUC (4,5%). Les TUC sont également majoritaires chez les garçons n'ayant suivi qu'une seule mesure mais dans une plus faible part puisqu'ils sont 27,4% dans ce cas contre 20,7% ayant effectué un SIVP, 12% un contrat en alternance et 13,3% un stage. L'enchaînement dominant est celui du passage de SIVP en contrat en alternance (6,6%) suivi lui aussi par les itinéraires TUC-SIVP (3,2%) et TUC-CA ou CQ (également 3,2%).

Mais si le niveau de formation n'introduit que peu de différences dans la part des jeunes qui suivent une ou plusieurs mesures (tableau 5), il influe tout de même sur le profil des itinéraires ; il n'est pas inutile à ce propos de rappeler et de compléter un certain nombre de points déjà mis au jour. Si les TUC sont largement majoritaires parmi les jeunes qui n'ont bénéficié que d'une seule mesure, c'est surtout chez les filles de niveau V, et dans une moindre mesure de niveau IV, qu'ils sont prépondérants. Les SIVP plus spécifiquement occupés par les jeunes gens sont dominants au niveau V chez ceux-ci alors qu'ils sont assez uniformément répartis entre les différents niveaux pour les jeunes filles.

On note enfin une polarisation des niveaux IV sur les contrats en alternance et des niveaux VI-Vbis sur les stages.

Parmi les jeunes qui ont enchaîné deux mesures, outre la plus forte propension d'ensemble des jeunes filles à effectuer un SIVP après un TUC ou l'inverse, surtout marquée au niveau V, on relèvera que le parcours des garçons se poursuit beaucoup plus souvent par un contrat en alternance ceci étant particulièrement marqué aux niveaux IV et V (tableau 5).

4 - LES ITINERAIRES PROFESSIONNELS DES JEUNES

Le trait dominant des itinéraires suivis par les jeunes sortis de l'enseignement secondaire sans avoir poursuivi d'études par la voie de l'apprentissage (5) est le passage de plus des deux-tiers d'entre eux par au moins une des mesures du dispositif pour l'emploi des jeunes. Mais ce passage qui a pris des formes variées a aussi joué des rôles très différents selon les populations qui l'ont effectué : entrée précoce suivie d'une insertion professionnelle rapide, enchaînement prolongé de plusieurs formules révélateur de difficultés d'accès à l'emploi ou encore moindre présence du dispositif dans des trajectoires dominées par le chômage, autant de modes de recours aux mesures qui recouvrent généralement des différences de niveau de formation et sont associés à des itinéraires très typés.

La construction d'une typologie de ces itinéraires(6) a été réalisée séparément pour les filles et les garçons par des techniques d'analyse de données. Chaque typologie nous a conduit à distinguer neuf classes qu'on a agrégées en trois grands types de parcours ; les contenus des classes respectives des jeunes gens et des jeunes filles présentent suffisamment de similitude pour qu'on puisse d'abord présenter une analyse des trajectoires de l'ensemble de la cohorte.

(5) La quasi totalité des jeunes entrés en apprentissage à la rentrée scolaire 1986-1987 commençaient à en sortir ou s'y trouvaient encore en décembre 1988 date de l'avant-dernière des interrogations de notre échantillon. Ils ont donc été exclus des analyses d'itinéraires.

(6) Pour plus de précisions on consultera l'annexe 2 pp 39-54 où sont présentés à la fois la méthode et les matériaux de la construction de cette typologie

Un premier type rassemble les itinéraires qui conduisent les jeunes à une insertion professionnelle stable ou en voie de le devenir (tableau 6), et comprend 55,4% des effectifs. Les jeunes de ce groupe sont passés moins fréquemment par des "mesures jeunes" ; ils ont suivi en général une seule formule (TUC ou SIVP par exemple), un éventuel second passage consistant la plupart du temps en un contrat de travail en alternance (contrat d'adaptation ou de qualification).

Le deuxième type (20,3% des effectifs) correspond au contraire à un passage intensif en "mesures jeunes" : la quasi totalité de ses membres ont accédé au dispositif et près de la moitié d'entre eux ont enchaîné au moins deux mesures ; il s'agit donc de parcours longs dans le système des stages ou plus rarement des contrats en alternance dont la sortie est souvent trop récente pour qu'un jugement puisse déjà être porté sur leur issue.

Le troisième (15% des effectifs) non exempt de recours au dispositif s'illustre par un usage moins intensif de ses diverses formules que le parcours précédent et de fréquentes allées et venues entre mesures et chômage, ce dernier restant dominant.

Il faut enfin y ajouter un itinéraire placé sous le signe d'un service national intervenant en milieu de période, dont la fin est récente (moins de 6 mois) ou pas encore advenue. La situation de ceux qui l'ont suivi semble devoir évoluer favorablement puisque la très grande majorité des jeunes gens libérés de leurs obligations militaires sont en emploi. Ce parcours regroupe 9,3% de la population et 18,4% des seuls garçons.

En dehors de ce dernier type de trajectoire, propre aux jeunes gens, l'ensemble de la cohorte se trouve donc scindé en une première population qui a résolu d'éventuels problèmes initiaux d'insertion par un recours mesuré au dispositif pour l'emploi, une autre pour laquelle celui-ci pallie de façon prolongée des obstacles plus profonds devant l'accès à l'emploi et enfin une dernière qui, éprouvant des difficultés plus intenses encore, se trouve en danger d'exclusion du marché du travail malgré un fréquent recours aux "mesures jeunes".

Cette hiérarchie de l'insertion est très liée à celle du niveau de formation initiale ; la liaison est plus spécialement rigoureuse pour les jeunes filles, les jeunes gens connaissant à la fois de moindres problèmes d'accès à l'emploi et voyant leur itinéraire provisoirement régulé par l'accomplissement des obligations militaires.

4.1 - Les jeunes filles : la primauté du niveau de formation

Si le niveau de formation des jeunes filles a été sans incidence sur la part d'entre elles passée par le dispositif des mesures "jeunes" (environ 78% y ont transité), il a beaucoup joué sur l'usage qu'elles ont pu en faire. Leur répartition dans les trois grands types d'itinéraires l'illustre parfaitement (tableau 6).

79,5% des jeunes filles de niveau IV(7) appartiennent au groupe d'insertion ; ce groupe peut lui même être scindé en deux sous-ensembles que distinguent à la fois l'intensité du passage en mesures "jeunes" et la part des contrats de travail à durée indéterminée dans l'emploi en fin de période : la grande majorité de ces jeunes filles (65%) appartiennent au premier sous-groupe (insertion stable) qui a bénéficié très tôt d'une insertion sur contrat à durée indéterminée précédée éventuellement d'un bref détour par le chômage ou les mesures, les autres (insertion précaire) connaissant un mouvement régulier de stabilisation de leur situation après un accès à l'emploi sur contrat à durée déterminée qu'a suivi dans la plupart des cas un passage par un TUC, un SIVP, ou l'enchaînement de ces deux formules.

Les parcours intensifs en "mesures jeunes" représentent 12,7% des itinéraires de ces jeunes filles : tous les membres de ce groupe ont transité par les dispositifs publics d'insertion, les TUC constituant, quand ils n'ont pas été effectués seuls, les pivots des parcours.

Enfin les itinéraires où a dominé le chômage réunit 7,8% de ces jeunes filles.

(7) Il faut préciser que compte tenu du champ de l'enquête sur laquelle nous nous appuyons il s'agit, pour l'ensemble de la population de niveau IV, des jeunes sortant de l'enseignement secondaire technologique uniquement (titulaires ou non du baccalauréat).

Cette répartition de la population se modifie sensiblement lorsque l'on passe au niveau V de formation : le groupe "d'insertion" représente ici 63% de la population et le poids des insertions stables dans l'emploi (32,1%) y est inférieur à ce qu'on observe au niveau IV (51,1%) ; les itinéraires dominés par un recours intensif au dispositif "jeunes" augmentent par contre, rassemblant 21,9% des effectifs et ceux où les risques d'exclusion sont importants passent à 15,1%.

Il faut enfin ajouter qu'un effet positif très net du diplôme apparaît à ce niveau de formation(8) puisque les jeunes filles titulaires d'un CAP ou d'un BEP se trouvent sur-représentées dans le groupe des insérées et plus encore dans la classe des insertions stables.

Aux niveaux VI et Vbis, les jeunes insérées ne représentent plus que 34,4% de la population (12,6% seulement d'insertions stables) alors que symétriquement le groupe où domine le chômage en réunit la même proportion (34,1)%. Les passages intensifs en mesures, où là aussi TUC ou/et SIVP constituent l'essentiel des parcours, sont également considérables puisqu'ils ont été le lot de trois de ces jeunes filles sur dix.

Le recours massif des jeunes filles au dispositif public d'insertion quel que soit leur niveau de formation s'insère donc dans des trajectoires rigoureusement opposées quand on parcourt la hiérarchie des formations initiales du niveau IV aux niveaux VI et Vbis : accès précoce et bref aux mesures suivi d'une insertion majoritairement stable pour les premières, trajectoires prolongées, comportant souvent plusieurs formules, et d'une issue incertaine pour les jeunes filles qui n'ont pas achevé ou même entamé un cycle de formation professionnelle.

(8) La taille de notre échantillon ne nous permet pas d'effectuer une analyse comparable au niveau IV, tant pour les jeunes filles que pour les jeunes gens.

4.2 - Les jeunes gens : une meilleure insertion professionnelle à tous les niveaux de formation.

On observe chez les garçons la même répartition de la population en trois types d'itinéraires, **insertion**, **passage intensif** en mesures "jeunes", et **chômage dominant**, auxquels il faut ajouter un groupe dont le caractère unifiant est constitué par la sortie récente ou imminente du service national.

Par contre l'examen de leur répartition par niveau de formation dans ces trois types d'itinéraires indique que la polarisation entre "insertion stable" et "chômage" très frappante chez les jeunes filles l'est beaucoup moins chez les garçons.

60% des jeunes gens de **niveau IV** appartiennent au groupe d'insertion, une répartition par moitié s'observant entre insertion stable rapide et début de pérennisation des statuts précaires en fin de période. Le point commun à ces deux itinéraires est que l'accès à l'emploi a en général suivi la libération des obligations militaires, à l'exception d'une fraction minime des insertions stables qui est au contraire intervenue avant le départ au service national en fin de période. Le passage en mesures "jeunes", quand il se produit, précède dans la majorité des cas le départ sous les drapeaux, et semble remplir alors une fonction d'attente. Survenant plus rarement aussitôt après, il se signale alors par sa brièveté et constitue une sorte de sas vers l'emploi stable ou précaire.

Les parcours intensifs en mesures "jeunes" qui réunissent 14,8% des jeunes gens de ce niveau de formation peuvent schématiquement être scindés en deux sous-groupes selon qu'ils se déroulent avant ou après le service national. Dans le premier cas ils s'achèvent par un début d'insertion sur statut précaire, dans le second ils interviennent après un début de période surtout marqué par le chômage et sont suivis d'un mouvement d'accès à l'emploi avant le départ sous les drapeaux.

On a déjà signalé que le groupe **service national** devait principalement son unité au caractère massif des entrées au service national entre décembre 1987 et juin 1988. On doit ajouter que la libération des obligations militaires ne s'accompagne pratiquement d'aucune entrée en

mesures "jeunes" et qu'un accès à l'emploi rapide se manifeste ; 14,7% des jeunes gens de niveau IV appartiennent à ce groupe.

Enfin, 10,5% des garçons de niveau V sont réunis dans le groupe "mesures-chômage" caractérisé par des allées et venues entre ces deux états et débouchant parfois en fin de période sur l'emploi ; la situation des membres de ce groupe paraît encore très précaire.

La distribution des jeunes gens du niveau V de formation dans les groupes d'itinéraires que nous avons décrits, paraît peu différente : une part pratiquement égale d'entre eux a suivi un itinéraire d'insertion stable ou précaire, mais, partis au service national tendanciuellement plus tard, ils sont plus nombreux à avoir connu une insertion stable avant celui-ci. Il faut ajouter qu'au niveau V, la possession du diplôme représente comme pour les jeunes filles un facteur d'insertion supplémentaire.

Par rapport à ceux-ci, les jeunes gens des niveaux VI-Vbis sont prépondérants dans le groupe des parcours prolongés dans le dispositif "jeunes", ou dans celui très marqué par le chômage mais leur situation d'ensemble est nettement plus favorable que celle des jeunes filles de niveau équivalent : 21,4% des garçons des niveaux VI-Vbis appartiennent au groupe "d'insertion stable" contre 12,6% des jeunes filles.

Alors que les itinéraires des jeunes filles suivent une hiérarchie très rigoureusement liée au niveau de formation, on constate que ceux des garçons sont nettement moins contrastés : le passage par le service national qui a occupé la deuxième moitié de la période d'observation pour un garçon sur quatre contribue probablement à ce nivellement mais ne l'explique pas exclusivement ainsi que le montre la comparaison des situations des jeunes filles et jeunes gens des niveaux VI et Vbis.

Tableau 6 - Types d'itinéraires suivis entre juin 1986 et juin 1989 par sexe et niveau de formation

GARÇONS					FILLES				
TYPES D'ITINERAIRES	Niveaux VI-Vbis	Niveau V	Niveau IV	TOTAL	TYPES D'ITINERAIRES	Niveaux VI-Vbis	Niveau V	Niveau IV	TOTAL
- Parcours à insertion stable rapide avec peu de passage par les mesures - Départ massif au service national en fin de période (Classe 1)	11	0,4	4,2	0,5	- Parcours à insertion stable rapide après éventuel passage en mesures en tout début de période (Classe 1)	4	22	26,2	19,2
- Insertion stable après libération des obligations militaires (Classe 2)	10,4	19,8	27,3	18,7	- Parcours à insertion rapidement stabilisée après éventuel passage en mesures et en COD (Classe 2)	8,6	10,1	24,9	12,2
Sous-Total Insertion stable	21,4	20,2	31,5	27,2	Sous-Total Insertion stable	12,6	32,1	51,1	31,4
- Insertion sur COD, en général après accomplissement des obligations militaires. Stabilisation en fin de période (Classes 3,4)	10,7	26,9	20,5	23,7	- Insertion précaire sur COD avec risques de retombée au chômage et début de stabilisation (Classes 3,4)	22,8	30,9	28,4	28,8
Type 1 : Classes 1 à 4	32,1	55,1	60,0	50,9	Total Insertion	34,4	63,0	79,5	60,2
- Début d'insertion souvent précaire après un parcours long en mesures (Classes 5,6)	23,1	17,5	14,8	18,4	- Parcours enchaînant plusieurs mesures avec sortie récente débouchant sur un début d'insertion (Classe 5)	3,4	6,6	5	5,7
					- Parcours long en mesure avec sortie non encore effectuée ou débouchant sur un chômage massif (Classes 6,7,8)	28,1	15,3	7,7	16,6
Type 2 : Passage intensif en mesure	23,1	17,5	14,8	18,4	Total Passage intensif en mesure	31,5	21,9	12,7	22,3
- Ensemble des jeunes sortis du service national depuis moins de six mois ou s'y trouvant encore - Accès à l'emploi dominant pour les libérés (Classe 7)	20,7	18,2	14,7	18,4					
Type 3 : Parcours mesures-chômage dominant (Classes 8,9)	24,2	9,3	10,5	12,5	Parcours mesures-chômage dominant (Classe 9)	34,1	15,1	7,8	17,6
TOTAL sortis de l'enseignement secondaire en 1986	100	100	100	100	TOTAL sortis de l'enseignement secondaire en 1986	100	100	100	100

SOURCE : CERCCQ - Observatoire EVA (panel téléphonique 1986-1989 auprès des sortants de l'enseignement secondaire en 1986).

N.B. : Les numéros de classe renvoient à la classification hiérarchique décrite en annexe 2.

CONCLUSION

L'objectif de l'opération de suivi sur trois ans de la cohorte sortie en 1986 de l'enseignement secondaire était double : tout d'abord mesurer l'ampleur du passage de ces jeunes par les dispositifs publics d'aide à l'insertion et en préciser les modalités : principales formules utilisées, types d'enchaînements éventuels entre diverses mesures ; il s'agissait ensuite de situer ces passages dans les trajectoires de la population pour tenter d'apprécier l'efficacité des recours aux mesures en matière d'insertion professionnelle.

Au titre de la première préoccupation, il faut avant tout faire ressortir le caractère massif du passage par les dispositifs publics. Encore plus marqué chez les jeunes filles, pour lesquelles il s'est opéré uniformément, au moins en volume, il a également été très net pour les garçons avec ici une intensité variable selon le profil scolaire ; seuls les jeunes gens sans formation complète (niveaux VI-Vbis) ont eu recours aux mesures dans les mêmes proportions que les jeunes filles.

Si les TUC apparaissent comme la formule la plus utilisée, des différenciations selon le sexe (forte prédominance de ces mêmes TUC pour les jeunes filles, rôle plus marqué des contrats en alternance pour les garçons) ou le niveau de formation (dominante des stages en alternance aux niveaux VI-Vbis) se sont opérées sans toutefois se manifester de façon radicale : les passages par un TUC ou un SIVP constituent à eux seuls la moitié de l'ensemble des itinéraires empruntés dans le dispositif "jeunes". Enfin la plus forte propension des jeunes filles à passer par le dispositif des mesures s'accompagne d'une tendance également plus marquée à en enchaîner plusieurs formules.

S'agissant du lien entre passage en "mesures jeunes" et processus d'insertion, le constat le plus patent qu'on puisse dresser réside dans le fait qu'on ne peut parler d'efficacité "en soi" de tel ou tel type de mesure. Bien au contraire, l'analyse qui a pu être faite des itinéraires professionnels de la population étudiée montre bien qu'une même formule des dispositifs d'insertion peut tout aussi bien constituer une brève parenthèse dans l'accès à l'emploi stable que la première étape d'un parcours prolongé dans le système des mesures dont l'issue quelques trois ans après la sortie de scolarité est encore incertaine. Le sexe, le niveau de formation⁽⁹⁾ semblent continuer à jouer un rôle essentiel, et le passage par les mesures enregistre plus les inégalités existant à la sortie de scolarité initiale qu'ils ne les réduit.

(9) Et probablement nombre de variables que la taille de notre échantillon ne nous a pas permis de maîtriser telles que possession d'un diplôme, spécialité de formation, conditions locales du marché du travail des jeunes...

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE N° 1 : Caractéristiques de la population

ANNEXE N° 2 : Caractérisation des itinéraires en juin 1989

ANNEXE N° 3 : Méthodologie de l'enquête

ANNEXE N° 4 : Modèles de questionnaires

ANNEXE 1

Du point de vue de la répartition par sexe, on constate que sur un effectif d'environ 403.000 individus(10), 54,5% sont des garçons et 45,5% des filles. La différenciation par niveau de formation est également très marquée selon le sexe puisqu'on constate une prépondérance des filles aux niveaux IV et V et une nette majorité de garçons aux niveaux VI-Vbis.

Tableau 7 - Structure de la population par sexe et niveau de formation

	Niveaux VI-Vbis	Niveau V	Niveau IV	Total
Filles	53 040 29	104 755 57,1	25 390 13,9	183 185 100% 45,5
Garçons	91 984 41,9	110 012 50	17 699 8,1	219 695 100% 54,5
Total	145 024 36	214 767 53,3	43 089 10,7	402 880 100% 100%

(10) Ensemble des sortants de l'enseignement secondaire à l'exception des jeunes issus des terminales générales et évidemment de l'ensemble des entrants dans l'enseignement supérieur.

Cette propension des jeunes filles à sortir à "meilleur niveau" se retrouve d'ailleurs dans les taux d'obtention des diplômes puisque 76,6% des filles de niveau V sont diplômées contre 57,6% des garçons. Même constat au niveau IV technique où l'on retrouve 75,3% de jeunes filles diplômées contre 58% de garçons.

Il faut enfin souligner, si l'on se place sur le terrain des spécialités de formation technique, la polarisation des jeunes filles sur les spécialités tertiaires, ceci quel qu'en soit le niveau, et des garçons sur les spécialités industrielles. Ainsi, au niveau V, 86,7% des garçons sont issus de ces dernières et 83,9% des filles des spécialités tertiaires, alors qu'au niveau IV ce sont 63,2% des garçons qui sortent des spécialités industrielles et la quasi totalité des filles du "tertiaire" (96%).

ANNEXE 2

1 - L'ANALYSE DES ITINÉRAIRES

Compte tenu du mode de recueil de l'information dont nous disposons, nous qualifions d'itinéraires la succession des situations des individus aux cinq dates d'observation de l'enquête : janvier et décembre 1987, juin et décembre 1988 et enfin juin 1989. Les éventuels évènements survenant pendant les périodes intermédiaires ne sont en général pas repérés, hormis les passages par le dispositif public d'insertion pour lesquels une information à caractère longitudinal a été recueillie. Il faut enfin ajouter que du fait de l'importance du rôle que joue le service national dans le déroulement des trajectoires des jeunes gens, nous avons procédé à une analyse séparée des parcours des garçons et des filles.

Nature des informations présentées.

Nous avons eu recours pour caractériser les itinéraires des jeunes à des techniques d'analyses de données : une analyse factorielle de correspondances et une classification hiérarchique qui ont joué un rôle complémentaire dans l'analyse des trajectoires à laquelle nous nous sommes livrés.

Dans la représentation adoptée en analyse factorielle, deux situations sont d'autant plus proches qu'elles concernent les mêmes individus et d'autant plus éloignées qu'elles touchent des populations distinctes. Cette propriété se conserve, sous certaines réserves, en projection sur le plan. Ainsi pourrions-nous interpréter sur le graphique la proximité d'un état e à l'instant t et d'un état e' à l'instant $t+1$ comme l'indice d'un cheminement relativement typé et leur éloignement comme celui d'une improbabilité de passer de l'un à l'autre.

La classification nous permet quant à elle de regrouper les trajectoires les plus semblables : deux trajectoires sont d'autant plus semblables qu'elles ne diffèrent que sur un petit nombre d'instant ; et que si elles diffèrent à l'instant t , ce soit par deux états proches au sens qu'on vient d'évoquer plus haut.

A partir des coordonnées des individus sur les premiers axes factoriels on a donc construit une classification ascendante hiérarchique dont la partition optimale s'est avérée être en neuf classes.

Les variables actives de l'analyse factorielle ont été les suivantes :

- variables d'emploi : distinction des contrats à durée indéterminée (CDI) et déterminée (CDD) ;
- variables "mesures jeunes" : TUC, SIVP, contrats d'adaptation (CA) et de qualification (CQ) et enfin un regroupement de l'ensemble des stages en alternance (stages de préparation à l'emploi, stages qualifiant ...) ;
- service national ;
- regroupement du chômage et de l'inactivité.

2 - ANALYSE FACTORIELLE

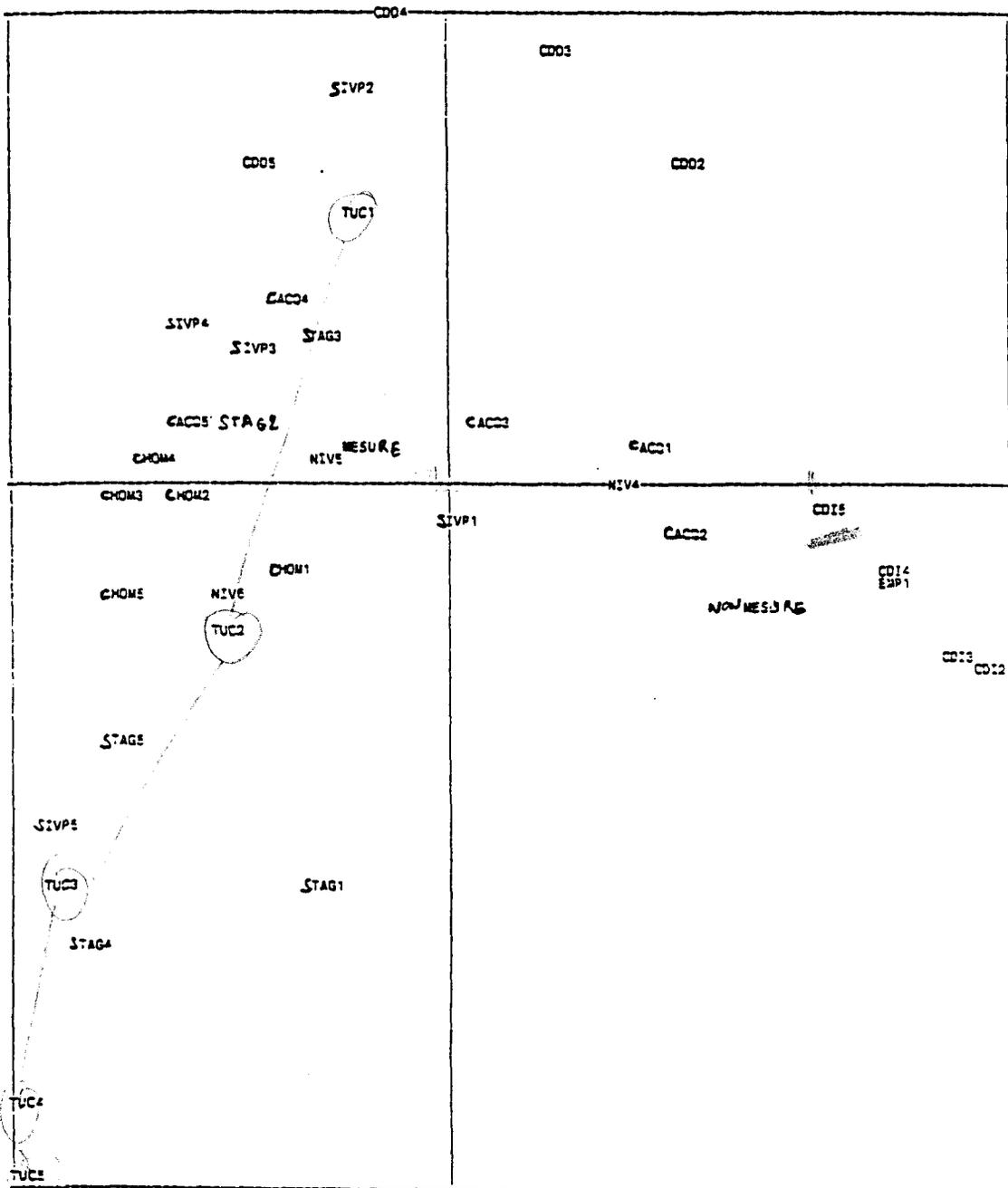
2.1 - Analyse des itinéraires des jeunes filles.

Le premier axe (cf graphique 8) oppose l'emploi principalement à durée indéterminée à la plupart des autres situations : l'ensemble des stages (TUC, SIVP et stages en alternance) et le chômage. Quant au second axe il distingue les emplois sur contrats précaires (CDD) ainsi que les TUC et les SIVP de début de période (janvier- décembre 1987), des entrées en TUC et dans la plupart des autres mesures, intervenues plus tardivement.

La physionomie d'ensemble du plan qui résulte de cette configuration fait émerger quatre pôles correspondants à des trajectoires typées : un premier caractérisé par l'insertion sur contrat à durée indéterminée (points CDI2 à CDI5), un deuxième dominé surtout par l'insertion sur contrat à durée déterminée (points CDD2 à CDD5), un troisième essentiellement marqué par des parcours prolongés en "mesures jeunes" non encore achevés (points TUC2 à TUC5 par exemple) et enfin un quatrième qui mêle passages en mesures prolongés et périodes de chômage.

Bien entendu il s'agit là de cheminements tendanciels et non pas d'itinéraires absolument étanches comme le suggèrent d'ailleurs certaines proximités sur le plan. Par exemple le fait que les points illustrant l'insertion sur CDD se projettent dans l'ordre CDD5, CDD4, CDD3, CDD2 sur le premier axe (CDD2 plus proche des points représentant l'emploi stable : points CDI2, CDI3 et CDI4) indique qu'une insertion commençant par un contrat précaire tend à se stabiliser en fin de période si elle a débuté tôt. Autre exemple, la situation du point représentant l'insertion précoce en TUC (TUC1) à mi-chemin des zones "emploi précaire" et "mesures-chômage" suggère que ce sont là les deux destinations probables de la sortie et souligne qu'une entrée en emploi se fera, du moins au début, plutôt sur un contrat précaire.

Graphique 8
Filles
Représentation des situations sur le plan factoriel 1 X 2



- LEGENDE :**
- EMP : Emploi SAI
 - STAG : Stages en alternance
 - Les autre sigles sans commentaire
- Indices :**
- 1 : Janvier 1987
 - 2 : Décembre 1987
 - 3 : Juin 1988
 - 4 : Décembre 1988
 - 5 : Juin 1989

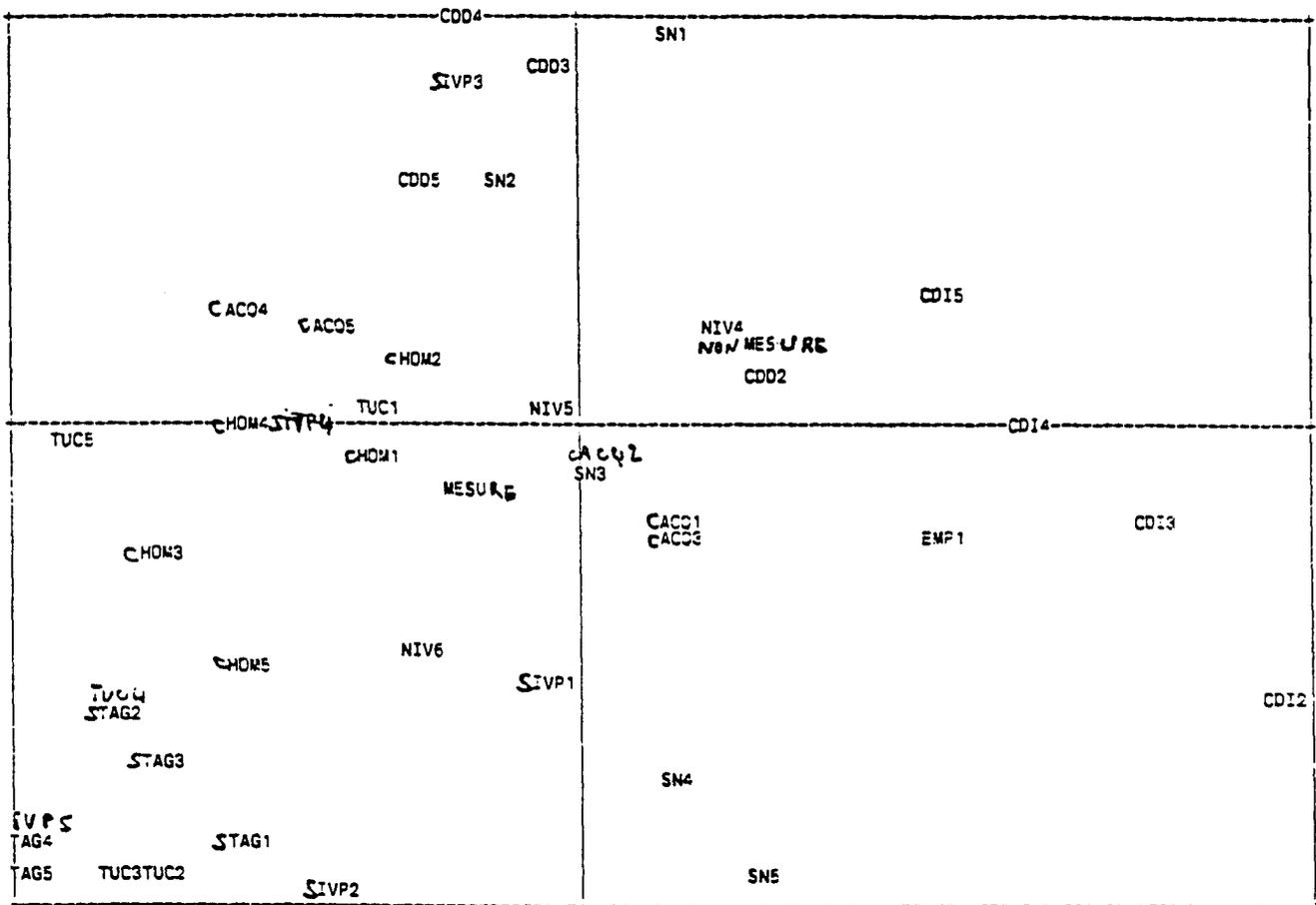
Dans la mesure où les résultats de la classification automatique qui vont suivre, sont eux-mêmes construits à partir des coordonnées des individus sur les axes factoriels et tentent de systématiser l'ensemble de ces proximités, on ne multipliera pas les exemples de ce type.

2.2 - Itinéraires des jeunes gens.

Au premier abord le graphique (graphique 9) présente une configuration proche de celui des jeunes filles même si les groupes qui se distinguaient bien sur le plan précédent apparaissent ici moins nettement délimités : on retrouve toutefois sur l'axe horizontal une opposition entre insertion stable et la plupart des autres situations (à l'exception du service national et de l'insertion précoce sur CDD) et sur l'axe vertical la distinction contrats à durée déterminée-"mesures jeunes", les départs rapides au service national (SN1 et SN2) se trouvant en lieu et place des entrées précoces en TUC ou en SIVP.

Là aussi la répartition des points sur le plan donne un premier aperçu des trajectoires suivies par les jeunes gens dont on peut donner quelques exemples : la position du point SN1 (service national en tout début de période) entre les zones d'insertion sur contrats précaires et contrats stables indique que le départ rapide sous les drapeaux, plutôt propre aux garçons de niveau IV, sera de ce fait suivi d'une insertion sans passage par le dispositif "jeunes", le statut du premier emploi étant plutôt un CDD. La présence en TUC plus d'un an après la sortie de scolarité (point TUC2) qui aura souvent suivi un stage en alternance de début de période (point STAG1) tendra à perdurer (proximité des points TUC3 et TUC4) constituant ainsi un itinéraire plutôt propre aux garçons de niveau VI-Vbis (proximité du point NIV6).

Graphique 9
Garçons
Représentation des situations sur le plan factoriel 1 X 2



- LEGENDE :
- EMP : Emploi SAI
 - STAG : Stages en alternance
 - Les autre sigles sans commentaire
- Indices :
- 1 : Janvier 1987
 - 2 : Décembre 1987
 - 3 : Juin 1988
 - 4 : Décembre 1988
 - 5 : Juin 1989

3 - CLASSIFICATION DES TRAJECTOIRES

La classification que nous avons effectuée après l'analyse factorielle vise à regrouper en un nombre choisi de classes présentant un maximum d'homogénéité l'ensemble des itinéraires effectivement repérés aux cinq dates d'observation de la population. La partition optimale s'est finalement avérée être une classification en 9 groupes.

Compte tenu du nombre très élevé d'itinéraires effectivement accomplis, on conçoit que le contenu de chacune des classes isolées n'est pas d'une homogénéité parfaite. Aussi après une description des parcours dominants repérés dans chacun des regroupements présenteront nous sous forme graphique la structure des situations de la population de chaque classe aux cinq dates d'observation. Apparaîtront ainsi une éventuelle diversité des situations de début de période suivie d'un resserrement final de l'éventail ou au contraire un éclatement des états en fin de période après des débuts de parcours homogènes.

3.1 - Classification des itinéraires des jeunes filles

Classe 1 : Parcours d'insertion sur emploi stable (19,2% de la population).

Ce qui caractérise principalement les jeunes filles appartenant à ce premier groupe c'est qu'elles bénéficient d'une insertion professionnelle rapide, sur des contrats à durée indéterminée et qu'enfin seule la moitié d'entre elles a effectué un passage précoce et bref dans le système des mesures "jeunes". On doit ajouter que c'est évidemment à cette classe qu'appartiennent les jeunes filles qui se sont toujours déclarées en emploi et qu'elles représentent 45% de son effectif soit 9% de l'ensemble de la population féminine.

Classe 2 : Passage précoce en mesure suivi d'une insertion à dominante CDD rapidement stabilisée (12,2% des jeunes filles).

Les deux tiers de ces jeunes filles effectuent dans leur première année de vie active un passage par le dispositif "jeunes" suivi d'une insertion rapide sur CDD. Les autres accèdent à l'emploi après une

éventuelle et brève période de chômage. L'ensemble des membres de ce groupe se trouve en emploi stable en juin 1989.

Classe 3 : Insertion sur CDD après un passage en mesure "jeunes" en début de période (10,2% de la population).

Après un passage en TUC (43,5% des itinéraires) ou en SIVP, ces jeunes filles accèdent progressivement à l'emploi sur statut précaire sans que l'on observe encore de mouvement de stabilisation net de leur situation.

Classe 4 : Insertion en voie de stabilisation à la fin de la période après un début marqué par le chômage et/ou le passage en mesures (18,6%).

Les jeunes filles de ce groupe ont effectué un passage par le dispositif "jeunes" surtout consacré aux TUC (42,2% des itinéraires) aux SIVP (18%) ou à l'enchaînement des deux types de mesures (9,8%). Une insertion survient ensuite, souvent entrecoupée de périodes de chômage.

Classe 5 : Parcours enchaînant plusieurs mesures et débouchant très majoritairement sur l'emploi (5,7% de la population).

La totalité des jeunes filles de cette classe sont entrées assez rapidement dans le dispositif "jeunes", 42% d'entre elles ont enchaîné un TUC et un SIVP. A l'issue de la période d'observation près de 9 sur 10 d'entre elles sont soit en emploi ordinaire, soit sur un contrat en alternance.

Classe 6 : Alternance de périodes de chômage et de passage en mesures "jeunes" (3,9% de la population).

Pour ces jeunes filles dont le passage par le système des mesures a surtout consisté en des enchaînements TUC-Stages (50,8% des cas), l'accès à l'emploi s'est révélé rarissime : trois ans après leur sortie de scolarité la majorité se trouvent encore en stage en alternance.

Classe 7 : Parcours en TUC après chômage de départ, sortie à peine entamée (5,1% de la population).

Ce groupe a vu son itinéraire dominé par le passage en TUC. Encore marqué par une forte proportion de chômage en début de période, il se signale ensuite par une entrée tardive en TUC, mesure qui concerne encore 4 de ces jeunes filles sur cinq en juin 1989.

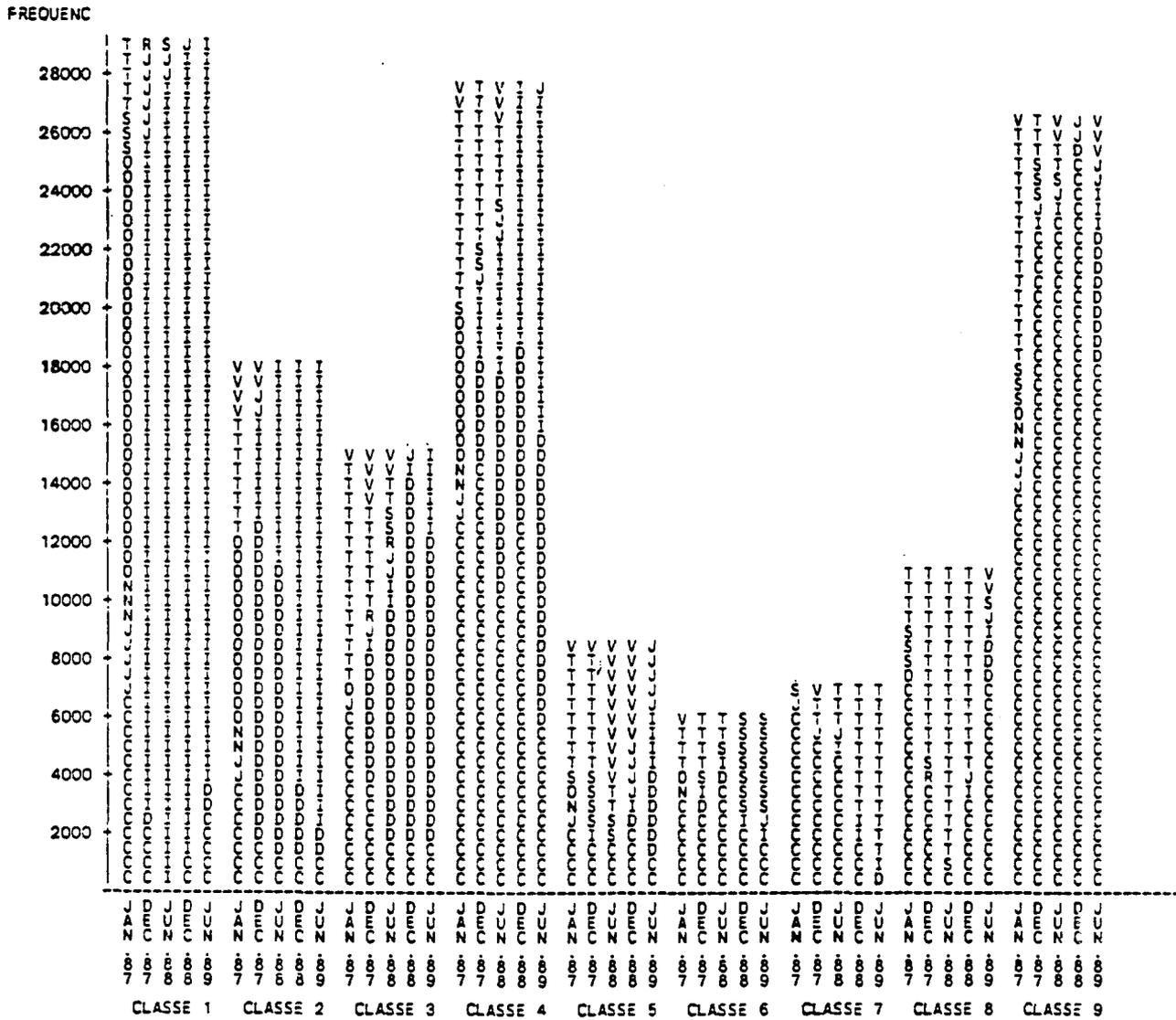
Classe 8 : Passage en TUC massif suivi d'un fort chômage (7,6% de la population).

Après un début de période marqué par un fort chômage, la quasi totalité des membres de ce groupe suivent un TUC (65,3%) ou enchaînent un SIVP et un TUC (14,7%). Une très forte majorité d'entre elles se trouvent sans emploi à l'issue de ce passage, le chômage atteignant en juin 1989 un niveau supérieur à celui de janvier 1987.

Classe 9 : Itinéraire dominé par le chômage avec un début d'insertion en fin de période (17,6% des effectifs).

Après une éventuelle première expérience "mesures jeunes" (30,9% des effectifs en TUC en janvier 1987), les jeunes filles regroupées dans cette classe connaissent un chômage massif jusqu'en décembre 1988 et un début d'insertion à dominante CDD en fin de période. 26% d'entre elles soit 5% de la population féminine se sont toujours déclarées au chômage.

Graphique 10
Situation aux cinq dates d'observation par classes : filles



LEGENDE :

- C : Chômage-inactivité
- I : CDI
- N : Non réponse
- S : Stages en alternance
- V : SIVP
- D : CDD
- J : CA-CQ
- O : Emploi SAI
- T : TUC

CLASSE	EFF/TOTAL	EFF/NIVEAUX			TAUX DE PASSAGE EN MESURE	PRINCIPAUX ITINERAIRES EN MESURE	SITUATION 01-1987 SITUATION 06-1989				
		IV	V	VI			EMPL	CACQ	STAGES	CH:IN	CDI/EMPL
1	19,2	26,2	22	4	49,6	TUC 30,6 CACQ 15,7 SIVP + CACQ 15 SIVP 14	52,9 92,2	8,3	15,3	23,5 7,8	97%
2	12,2	24,9	10,1	8,6	62,9	TUC 29,4 SIVP 32 CACQ 14	37,9 94,4	5,3 1	36,3	20,5 4,6	94%
3	10,2	12,1	10,7	6,8	94,9	TUC 43,5 SIVP 11	4,8 87,7	4,8 2,4	53	37,4 9,9	23%
4	18,6	16,3	20,2	15	83,3	TUC 42,2 SIVP 18 TUC + SIVP 9,8	18,3 76,4	3,2 2,4	31,2 1	47,3 20,2	53%
5	5,7	5	6,6	3,4	100	TUC + SIVP 42,1 TUC + SICP + CACQ 18 SIVP 11,9	5,9 55,3	4,6 31,5	63,5	26 13,2	37%
6	3,9	2,8	4,9	1,5	100	TUC + STAGE 50,8 STAGE 21,7	5,3 5	3,2 5	33,6 63,6	57,9 26,4	100%
7	5,1	3,5	3,1	12,7	100	TUC 53,5 SIVP + CACQ 22,2	2,3 14,9	9,6	10,6 82,2	77,5 2,9	41%
8	7,6	1,4	7,3	13,9	100	TUC 65,3 SIVP + TUC 14,7	3,2 17,6	4,2	37,5 16	59,3 62,2	27%
9	17,6	7,8	15,1	34,1	79,6	TUC 42,2 SIVP 20,4 CACQ 9,6	2 23,5	5,9 3,3	39,7 4,7	52,4 68,5	26%
TOTAL	100	100	100	100	78,6	TUC 38,2 SIVP 13,7 TUC + SIVP 10,9 CACQ 7,9	19,7 62	5,2 3,7	33,9 8,8	41,2 25,5	65%

Tableau 8 - Descripteur du contenu des classes : filles

3.2 - Classification des itinéraires des jeunes gens

Classe 1 : Parcours "hors mesures" à insertion stable immédiate (8,5% de la population).

Dans ce groupe, un tiers seulement des jeunes sont passés par le dispositif des mesures et ce en tout début de période. Comme leurs condisciples qui n'avaient pas effectué ce détour, ils ont ensuite accédé à l'emploi stable. En fin de période on note un mouvement massif de départ au service national. 31% d'entre eux ont déclaré être en emploi à chacune des interrogations.

Classe 2 : Insertion stable après sortie du service national 18,7% des garçons).

Après avoir effectué leur service national en début de période, les membres de ce groupe ont connu une insertion stable dans la quasi totalité des cas. La moitié a effectué un passage par le dispositif "jeunes" majoritairement avant de remplir ses obligations militaires.

Classe 3 : Insertion rapide sur CDD après service national (14% des effectifs).

Majoritairement au service national en début de période, les jeunes gens appartenant à ce groupe, s'insèrent surtout sur des CDD avec une inflexion de la tendance au profit des CDI en fin de période.

Classe 4 : Insertion sur contrat précaire après sortie du service national (9,7% des garçons).

Après une sortie du service national caractérisée par un fort chômage, un passage par les SIVP précède souvent l'accès à un contrat en alternance ou à un CDD. La part des CDI dans l'emploi total augmente en fin de période.

Classe 5 : Alternance de passages en mesures et en emploi précaire après éventuel accomplissement du service national (5,5% de la population).

L'ensemble des membres de ce groupe sont passés par le dispositif "jeunes", principalement en stages en alternance (32,2%) parfois précédés d'un TUC (13,3%). Une insertion précaire s'ensuit, souvent émaillée de retours au chômage.

Classe 6 : Parcours comportant un début d'insertion après un passage en mesure et une période de chômage (12,9% des garçons).

Après un fort chômage intervenant surtout en début de période, les jeunes gens appartenant à ce groupe connaissent un passage en mesure suivi d'un début d'insertion et du départ au service national d'une fraction importante d'entre eux.

Classe 7 : Itinéraire dominé par le service national avec sortie récente (18,4% de l'ensemble des jeunes gens).

Ce qui fait l'unité de cette classe c'est que tous les individus qui la constituent sont au service national lors de la dernière interrogation, ou en sont sortis depuis moins de 6 mois. A l'issue des obligations militaires c'est l'accès à l'emploi qui semble dominer, avec une répartition à peu près égale entre CDD et CDI.

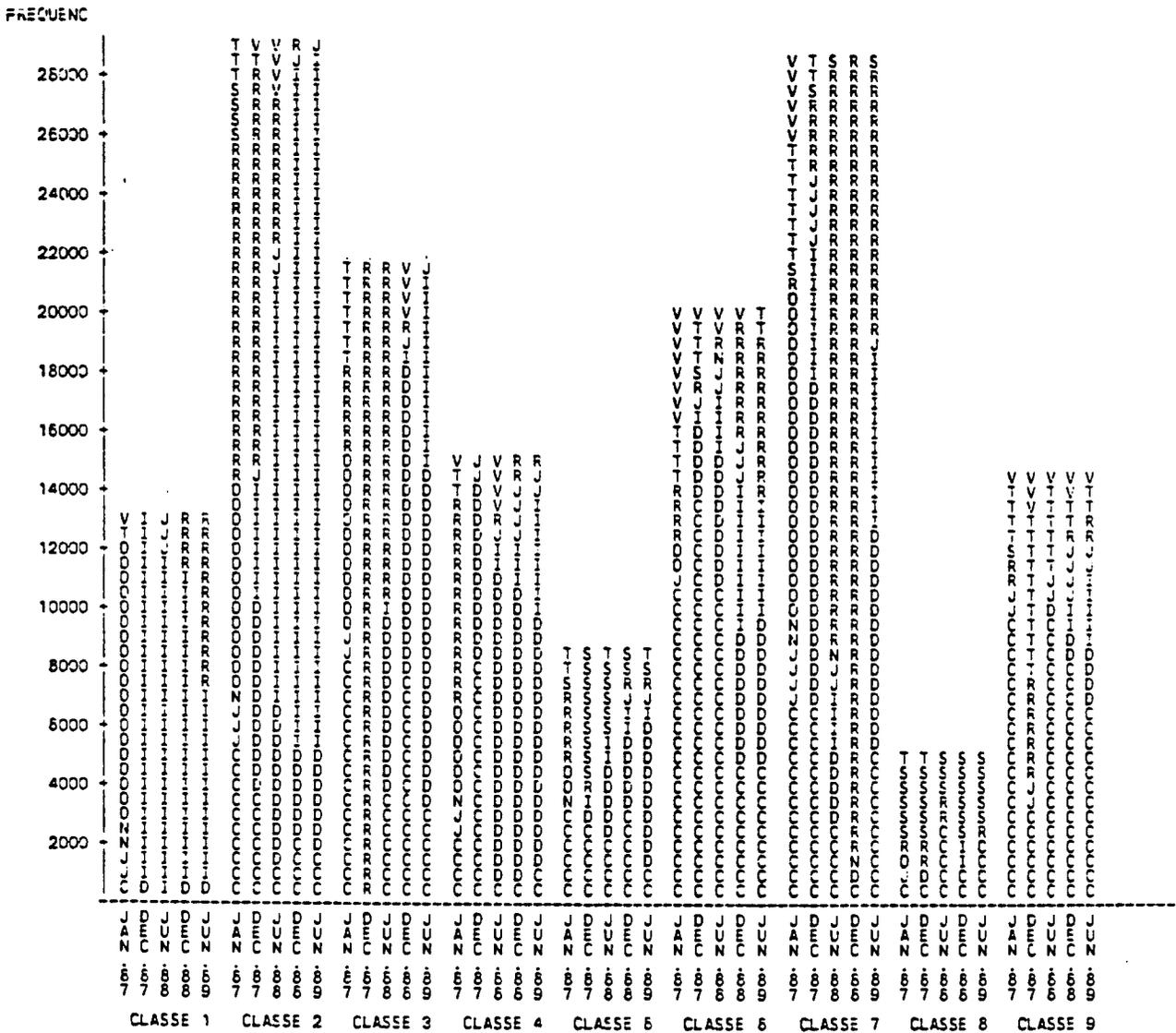
Classe 8 : Alternance de passages en mesures dominés par les stages et de périodes de chômage (3,3% des jeunes gens).

Ces jeunes gens, qui constituent un groupe très restreint, ont alterné passages en stages, périodes de chômage et départ au service national sans que jamais on n'assiste à l'accès à l'emploi d'une fraction significative d'entre eux.

Classe 9 : Itinéraires marqués par le chômage et les mesures (9,2% de la population).

Caractérisée par des allées et venues entre chômage et mesures débouchant parfois en fin de période sur l'emploi, la situation des membres de ce groupe paraît encore très précaire. 9% d'entre eux se déclarent au chômage aux cinq points d'observation.

Graphique 11
Situation aux cinq dates d'observation par classes : garçons



LEGENDE : - C : Chômage-inactivité
 - D : CDD
 - I : CDI
 - J : CA-CQ
 - N : Non réponse
 - O : Emploi SAI
 - R : Service national
 - S : Stages en alternance
 - T : TUC

CLASSE	EFF/TOTAL	EFF/NIVEAUX			TAUX DE PASSAGE EN MESURE	PRINCIPAUX ITINERAIRES EN MESURE	SITUATION 01-1987 SITUATION 06-1989						SITUATION MILITAIRE					
		IV	V	VI			SN	EMPL	CACQ	STAGES	CHOM.	CDI/EMPL	SURIS	EXEM	LIBERES			
															TOTAL	DEPUIS 1 AN	AU SN	
1	8,5	4,2	8,4	11	35,6	SIVP CACQ TUC STAGE	31,9 31,5 19,3 17,3	47	78,8 53	7,2	9,2	4,8	90%	19	21,6	12,4	3	47
2	18,7	27,3	19,8	10,4	49,3	TUC CACQ SIVP STAGE	28,3 28,1 21,2 12,8	39,1	24,9 93,4	5 1	13,3	17,7 5,6	86%	7,7	13,6	78,7	16,7	
3	14	20	15,6	5,7	54,4	TUC SIVP CACQ	41,2 26,3 7,9	14,2	26,7 82	4,8 3	18,7 1,3	35,6 13,7	35%	2,7		97,3	54,2	
4	9,7	8,5	11,3	5	60,7	SIVP TUC SIVP + CACQ	34,9 26,5 23,9	48,5 4,4	18,7 81,3	6,3 8,2	12,2	14,3 6,1	31%	11,2	21	63,4	8,9	4,4
5	5,5	2,1	6,5	4,1	100	STAGE TUC + STAGE TUC + CACQ	32,2 13,3 12,1	33,3 3,4	10,1 61,6	5,5	20,4 17,7	36,2 11,8	8%	20	30,9	45,7		3,4
6	12,9	12,7	11	19	71,7	SIVP TUC SIVP + CACQ TUC + SIVP	28,8 14,7 14,2 11,8	9,6 26,9	4,1 46,3	3,3	31,9 5,3	51,9 21,5	45%	10,9	37,9	24,3	6,4	26,9
7	18,4	14,7	18,2	20,7	53,8	TUC STAGE SIVP	40,5 13,1 12,3	2 30,7	39,8 47,7	7,7 2,5	26,8 2,4	23,7 16,7	45%		1,1	68,2	68,2	30,7
8	3,3	3,2	2,1	7,4	100	STAGE SIVP TUC + SIVP SIVP + STAGE	56,7 10,7 9,4 9,2	5,9 7,7	14,2 4,2	10	62,9 45,1	10 42,9	0%	33,6	12,3	46,4	20,4	7,7
9	9,2	7,3	7,2	16,8	87,7	TUC SIVP TUC + SIVP TUC + CACQ	39,1 17,4 7,5 7,4	7,7 6,6	30,7	7,4 8,6	18 10,6	66,9 43,5	53%	28,7	22,8	41,9	2,6	6,6
TOTAL	100	100	100	100	61,7	TUC SIVP STAGE CACQ	27,4 20,7 13,3 12	18,4 14,5	25,3 62,3	5,7 2,9	20,9 4,9	29,7 15,4	55%	10,3	15,7	59,5	76,2	14,5

Tableau 9 - Description du contenu des classes : garçons

ANNEXE 3

L'allongement croissant de la durée d'accès aux emplois et la place grandissante qu'occupent les différentes "mesures jeunes" dans le processus d'insertion professionnelle, ont rendu nécessaire la mise en oeuvre d'un nouvel outil.

Ce dernier, jamais employé pour le type d'observation qui nous intéresse, doit son originalité à l'utilisation de la technique des enquêtes téléphoniques, en prévoyant la réinterrogation à intervalles réguliers d'un échantillon constitué en panel.

Son choix provient des avantages que procure une collecte rapide des résultats, et de l'échange direct entre un enquêteur bien formé à la connaissance des principales caractéristiques des mesures et un jeune pas toujours au fait de la dénomination exacte de la mesure qui le concerne. En effet, l'intérêt de la méthode téléphonique réside dans la limitation des imprécisions ou même des erreurs dont ont souvent été entachées des sources non spécifiques.

D'autre part, l'élévation du taux d'équipement téléphonique des ménages et plus particulièrement celui des catégories concernées, permet de croire à la fiabilité de cette méthode. Actuellement, environ 90% des ménages ouvriers et 94% des employés sont équipés. D'autre part, le taux d'équipement est d'autant plus élevé que l'âge du chef de ménage augmente.

La base de départ du panel est l'enquête décentralisée CEREQ-DEP menée auprès des élèves sortis en 1986 des niveaux VI à IV de formation (à l'exclusion des terminales générales) sur France entière ; la

grande majorité des jeunes bénéficiaires des mesures est issue de ces classes.

Le questionnaire du panel a été conçu de manière spécifique afin de mieux repérer les différentes "mesures jeunes " aussi bien celle qui concerne le jeune à la date de l'enquête que celle(s) par laquelle il a pu passer depuis sa sortie de l'école.

Un système de filtres et guidages permet de tenir compte des différentes situations rencontrées et attestent de la bonne qualité des informations recueillies

Quatre séries d'interrogation ont été prévues à partir de ce panel : décembre 1987, juin et décembre 1988 et enfin juin 1989. Le but de cette méthode est d'évaluer l'insertion progressive des jeunes après leur sortie du système éducatif, et de mesurer les passages par les dispositifs et les flux entre chaque mesure.

L'échantillon constitué, à partir des adresses extraites des fichiers de l'enquête décentralisée, la recherche des numéros de téléphone a permis d'en trouver 63%. Cette proportion relativement faible constitue une difficulté de l'opération. En effet, cette recherche des numéros de téléphone a lieu dix-huit mois après la sortie des jeunes du système éducatif, et pose le problème de biais éventuels. Lors d'un panel expérimental, ce doute a pu être levé. Une enquête effectuée sur le terrain auprès des jeunes dont on n'avait pas trouvé de numéros a montré que près de 30% des échecs sont dus à la mobilité. Ces dernières varient peu d'un niveau à l'autre. Il en est de même pour le non-équipement en téléphone (13% des raisons d'échecs). A ces deux causes principales, s'ajoutent les erreurs d'adresses, les numéros sur liste rouge, les cas où le nom de l'abonné diffère du nom de la personne recherchée.

Sur les 2600 numéros de téléphone retenus pour la première interrogation de décembre 1987, 2000 interviews ont pu être réalisées, auxquelles s'ajoutent 127 jeunes dont on a pu savoir qu'ils étaient au service national, soit 82% d'appels réussis. Les raisons d'échecs rassemblent la mobilité (21,1%), l'absence de longue durée (12,3%) et de courte

durée (15,2%). Le refus et la non-réponse représentent respectivement 13,7% et 9,9%.

Compte tenu de l'exclusion du champ d'un certain nombre d'individus qui s'étaient révélés être en poursuite d'études nous avons finalement disposé de 1911 questionnaires exploitables.

C'est auprès de ces 1911 jeunes que la deuxième vague d'enquête de juin 1988 a été lancée avec un taux de réussite de 80% (1527 entretiens obtenus). La réintégration dans le fichier de jeunes gens dont la famille avait signalé la présence au service national a mis finalement à notre disposition un fichier de 1626 individus

Les deux dernières interrogations de décembre 1988 et juin 1989, avec des taux de réponse se maintenant au niveau précédent et la reconduction systématique de l'opération de réintégration des jeunes gens signalés sous les drapeaux, ont permis de disposer respectivement de 1494 et 1308 questionnaires.

Les résultats obtenus sur la situation professionnelle en février 1987 des répondants au panel téléphonique sont identiques à ceux des répondants de l'enquête décentralisée à la même date. Cette coïncidence confirme l'absence de biais des résultats du panel.

ANNEXE 4

Questionnaire 1ere vague

Décembre 1987



Sortant 86 \rightarrow 87.88, (89)?

Q.0 - Bénéficiez-vous actuellement d'une mesure en faveur de l'emploi des jeunes ?

- OUI..... 1
- N.S.P..... 3

40

NON..... 2

Q.1a - Je vais vous lire une liste de mesures, dites-moi si actuellement vous êtes concerné ou non ?

CONCERNE
OUI NON

- un stage de préparation à l'emploi..... 1 N 41
- un stage de qualification..... 2 N
- un TUC..... 3 N
- un stage d'initiation à la vie professionnelle (S.I.V.P.)..... 4 N
- un autre stage de formation veuillez préciser lequel..... 5 N
- un contrat de qualification..... 6 N
- un contrat d'adaptation à un emploi ou à un type d'emploi..... 7 N

TUC ?
N.S.

Q.1b - Je vais vous lire une liste de situations, dites-moi celle qui correspond actuellement à votre cas ?

- Encore à l'école..... 1 Passer à Q.4 42
- Au service militaire..... 2 Passer à F.1
- Apprenti..... 3
- En emploi, aide familial, engagé militaire..... 4 Passer à E.1
- A votre compte..... 5
- Au chômage..... 6 Passer à Q.3
- Rien de cela..... 7 Passer à Q.2

Bilan :

- . Si au moins un code 1 à 5 entouré à Q.1a) passer à S.2
- . Si au moins un code 6 à 7 entouré à Q.1a) passer à E.2
- . Si aucun code 1 à 7 entouré à Q.1a) passer à Q.1b) (2° colonne)

Q.2 - Recherchez-vous un emploi ?

- Oui..... 1 43
- Non..... 2

Q.3 - Suivez-vous actuellement un stage ?

- Oui..... 1 Passer à S.1 44
- Non..... 2 Passer à F.1

Q.4 - En quelle classe êtes-vous ?

FIN D'INTERVIEW

46

F.1 - A quelle date exactement êtes-vous sorti de l'école ?

Mois : Année : 48

F.2 - Vous étiez en quelle classe ?

Si BEP, faire préciser : 1° ou 2° année
Si CAP, faire préciser : 1°, 2° ou 3° année

52

F.3 - Avez-vous obtenu un ou des diplômes au cours de votre scolarité ?

- Oui..... 1 53
- Non..... 2 Passer à F.5

F.4 - Lequel (ou lesquels) ?

55
57
59

F.5 - Je vais vous lire une liste de situations. Dites-moi celle qui correspondait à votre cas le 31 janvier 1987 ?

- Encore à l'école..... 01 60-61
- Apprenti..... 02
- Au service national..... 03
- En emploi sur contrat ordinaire (y compris engagé, intérimaire, aide familial) ou à votre compte..... 04
- En emploi sur contrat "jeune" (contrat de qualification, d'adaptation). 05
- En TUC..... 06
- En stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP)..... 07
- Un autre type de stage (stage de préparation à l'emploi, stage de qualification)..... 08
- Au chômage..... 09
- Dans une autre situation (laquelle ?).. 10

CND
\$
CDI

CES

Si code 1 à 7 à Q.1a) ou code 1 à 2 à E.1 ou code 1 à 5 à S.1 ou code 5 à 8 à F.5 → FIN, sinon F.6

F.6 - Depuis votre sortie de l'école, avez-vous bénéficié à un moment ou à un autre, de l'une des mesures publiques en faveur de l'emploi des jeunes, que je vais vous citer ?

- | | OUI | NON | |
|---|-----|-----|----|
| - Un contrat de qualification ou d'adaptation..... | 1 | 2 | 62 |
| - Un TUC..... | 1 | 2 | 63 |
| - Un SIVP..... | 1 | 2 | 64 |
| - Un autre stage (stage de préparation à l'emploi, stage de qualification)..... | 1 | 2 | 65 |

Si CAP
Epreuves théoriques ?
matérielles ?
Voyez ces - us
partis aux examens
le 14/11/87

1. Présence aux examens de fin d'année ?
2. obtention du diplôme ?
3. Sinon quels examens avez-vous obtenus ?

SITUATION D'EMPLOI

E.1 - Quel est votre statut ou votre contrat de travail ? Je vais vous en lire une liste, vous me direz pour chacun si, actuellement vous êtes concerné ou non.

Concerné: OUI NON

- Un contrat de qualification 1 N A.66
- Un contrat d'adaptation à un emploi ou à un type d'emploi..... 2 N
- Un contrat d'apprentissage..... 3 N
- Un contrat à durée déterminée ou engagé militaire..... 4 N
- Un contrat d'intérim..... 5 N
- Un contrat à durée indéterminée..... 6 N
- Aide familial..... 7 N
- A votre compte..... 8 N

Passer à E.3

E.2 - Quelle en est la durée totale prévue

Jours:	Semaines:	Mois:	Années:
--------	-----------	-------	---------

67
69

E.3 - Quel est votre emploi ? (Décrivez le plus précisément possible)

[Empty box for job description]

70	73
----	----

E.3. Quel est votre statut OK!

E.4 - Depuis quand occupez-vous cet emploi ?

Mois: Année:

75	77
----	----

E.5 - Quelle est l'activité de votre entreprise (ou de votre employeur) ? (ex. boulangerie, entreprise de transports, municipalité, réparation automobile, etc...)

[Empty box for company activity]

79

E.6 - Travaillez-vous ...

- ... à temps plein 1 A.80
- ... à temps partiel..... 2

E.7 - Dans le cadre de cet emploi devez-vous suivre une formation ?

- OUI 1 A.81
- NON 2

E.8 - Quel est votre salaire net mensuel, y compris les primes éventuelles ?

[Empty box for monthly net salary]

82	86
----	----

Passer à F.1 page 2

→ Avez-vous été au chômage depuis la fin de vos études ?

→ A l'exception de chômage, avez-vous connu des périodes d'inactivité depuis la fin de l'école ?

SORTANTS 86
1^{er} interrogation

SITUATION DE STAGE

S.1 - Je vais vous lire une liste de stages, vous me direz si actuellement, vous êtes concerné ou non.

Concerné: OUI NON

	- Un stage de préparation à l'emploi.....	1	N	A.87
	- Un stage de qualification.....	2	N	
	- Un TUC.....	3	N	
	- Un stage d'initiation à la vie professionnelle (S.I.V.P.)	4	N	
	- Un autre stage, veuillez préciser lequel ?	5	N	

S.2 - Votre stage se déroule-t-il ...

... en organisme de formation seulement	1	A.88
... en entreprise seulement	2	
... en organisme de formation et en entreprise	3	

S.2 bis - Quelle est l'activité de votre entreprise (ou de votre employeur) ?
(ex. boulangerie, entreprise de transports, municipalité, réparation automobiles, etc...)

90

S.3 - Depuis quand suivez-vous ce stage ?

Mois: _____ Année: _____

92 94

S.4 - Quelle en est la durée totale prévue ?

Heures:	Jours:	Semaines	Mois:
---------	--------	----------	-------

95
97

S.5 - La préparation d'un diplôme ou d'un certificat est-elle prévue dans le cadre de ce stage ?

- OUI 1 A.98

- NON 2

Passer à S.7

S.6 - Lequel ?

100

S.7 - Percevez-vous des indemnités de stage ou de chômage ?

Remboursement

Stage Form. Prof
 Stage CHÔMAGE

- OUI 1 A.101

- NON 2

Passer à F.1 page 2

S.8 - Par qui êtes-vous rémunéré ?

103

S.9 - Combien êtes-vous rémunéré par mois ?

104 107

PASSER A F.1 PAGE 2

Questionnaire dernière vague

Juin 1989

CREDIT FORMATION

F.1

Avez signé un CFI ?

oui
- NON
- success
- liquid
- non

non
- liquid
(J'attends)



- 2A -

Q.0 - Bénéficiez-vous actuellement d'une mesure en faveur de l'emploi des jeunes ?

- OUI..... 1
- N.S.P..... 3

- NON..... 2

Q.1a - Je vais vous lire une liste de mesures, dites-moi si actuellement vous êtes concerné ou non ?

CONCERNE	
OUI	NON

- un stage de formation pour les jeunes..... 1 N 41
- un TUC..... 3 N
- un stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP)..... 4 N
- un contrat de qualification..... 6 N
- un contrat d'adaptation à un emploi ou à un type d'emploi.... 7 N

Bilan :

- . Si au moins un code 1, 3, 4, entouré à Q.1a) passer à S.2
- . Si au moins un code 6 à 7 entouré à Q.1a) passer à E.2
- . Si aucun code 1 à 7 entouré à Q.1a) passer à Q.1b) (2e colonne)

Q.1b - Je vais vous lire une liste de situations, dites-moi celle qui correspond actuellement à votre cas ?

- encore à l'école..... 1 FIN 42
- au service militaire..... 2 Passer à F.1
- apprenti..... 3 Passer à E.1
- en emploi, aide familiale, engagé militaire..... 4
- à votre compte..... 5
- au chômage..... 6 Passer à Q.3
- rien de cela..... 7 Passer à Q.2

Q.2 - Recherchez-vous un emploi ?

- OUI..... 1 Passer à Q.3 43
- NON..... 2 Passer à Q.4

Q.3 - Depuis quelle date ?

19 / 44 /

46

Q.4 - Suivez-vous actuellement un stage ?

- OUI..... 1 Passer à S.1 47
- NON..... 2 Passer à F.1

F.1 - Nous allons maintenant récapituler l'ensemble des mesures pour l'emploi des jeunes par lesquelles vous êtes éventuellement passé depuis décembre 88 inclus.

A poser verticalement

Etes-vous passé par... (citer)

... un contrat de qualification ou d'adaptation	... un TUC	... un SIVP (stage d'initiation à la vie professionnelle)	... un autre stage (stage de préparation à l'emploi, stage de qualification)
- OUI..... 1 48	- OUI..... 1 49	- OUI..... 1 50	- OUI..... 1 51
- NON..... 2	- NON..... 2	- NON..... 2	- NON..... 2
Passer colonne suivante			Passer à F.4

F.2 - Quand avez-vous commencé et quand avez-vous terminé votre... (citer)

	19 / / /	19 / / /	19 / / /	19 / / /
- date de début	19 / / /	19 / / /	19 / / /	19 / / /
- date de fin	19 / / /	19 / / /	19 / / /	19 / / /
(relecture)	/ / / / 52-53	/ / / / 56-57	/ / / / 60-61	/ / / / 64-65
	/ / / / 54-55	/ / / / 58-59	/ / / / 62-63	/ / / / 66-67

Pas de F.3

68 69

F.4 - L'intervisé est un homme et n'est pas actuellement au service militaire (pas de code 2 entouré à Q.1b)
Poser F.4 bis sinon FIN d'interview

F.4bis - En juin 1989, quelle est votre situation vis-à-vis du service national ?

- Sursitaire..... 1 70
- Exempté..... 2
- Réformé..... 3
- Libéré..... 4

F.4ter - A quelle date avez-vous été libéré ?

mois 19.....

• Réformé durant les 3 jours

71 72

73 74

libéré après l'incorporation

- 3A-
SITUATION D'EMPLOI

Col. 75 à 85 vierges

E.1 - Quel est votre statut ou votre contrat de travail ? Je vais vous en lire une liste, vous me direz pour chacun si, actuellement vous êtes concerné ou non.

Concerné:

OUI	NON
-----	-----

- Un contrat de qualification 1 N A. 86
- Un contrat d'adaptation à un emploi ou à un type d'emploi..... 2 N
- Un contrat d'apprentissage..... 3 N
- Un contrat à durée déterminée ou engagé militaire..... 4 N
- Un contrat d'intérim..... 5 N
- Un contrat à durée indéterminée..... 6 N
- Aide familial..... 7 N
- A votre compte..... 8 N

Passer à E.3

Raisons de départ?

E.2 - Quelle en est la durée totale prévue

Jours:	Semaines:	Mois:	Années:
--------	-----------	-------	---------

	87
	89

E.3 - Quel est votre emploi ?
(Décrivez le plus précisément possible)

90				93

E.4 - Depuis quand occupez-vous cet emploi ?

Mois:	Année:
-------------	--------------

95	97

E.5 - Quelle est l'activité de votre entreprise (ou de votre employeur) ?
(ex. boulangerie, entreprise de transports, municipalité, réparation automobile, etc...)

	99

E.5 bis - Etiez-vous dans cette entreprise en décembre 1988 ?
(y compris comme apprenti ou stagiaire) ?

- OUI 1 A. 100
- NON 2
- Ne travaillait pas en décembre 88..... 3

E.6 - Travaillez-vous ...

- ... à temps plein 1 A. 101
- ... à temps partiel..... 2

E.7 - Dans le cadre de cet emploi devez-vous suivre une formation ?

- OUI 1 A. 102
- NON 2

E.8 - Quel est votre salaire net mensuel, y compris les primes éventuelles ?

103				107

Passer à F. 1 page 2

E.2

depuis décembre 87?

SITUATION DE STAGE

S.1 - Je vais vous lire une liste de stages, vous me direz si actuellement, vous êtes concerné ou non.

Concerné: OUI NON

[Empty box for S.1 response]

- Un stage de formation pour les jeunes..... 1 N A.108
- Un TUC..... 3 N
- Un stage d'initiation à la vie professionnelle (S.I.V.P.) 4 N
- Un autre stage, veuillez préciser lequel ? 5 N

S.2 - Votre stage se déroule-t-il ...

- ... en organisme de formation seulement 1 A.109
- ... en entreprise seulement 2
- ... en organisme de formation et en entreprise 3

S.2 bis - Quelle est l'activité de votre entreprise (ou de votre employeur) ? (ex. boulangerie, entreprise de transports, municipalité, réparation automobiles, etc...)

[Empty box for S.2 bis response]

110

S.2 ter - Etiez-vous dans cette entreprise en Décembre 1988 ?

- OUI 1 112
- NON 2
- Sans objet 3

S.3 - Depuis quand suivez-vous ce stage ?

Mois: _____ Année: _____

114 116

S.4 - Quelle en est la durée totale prévue ?

Heures:	Jours:	Semaines	Mois:
---------	--------	----------	-------

117 118

S.5 - La préparation d'un diplôme ou d'un certificat est-elle prévue dans le cadre de ce stage ?

- OUI 1 A.120
 - NON 2
- Passer à S.7

S.6 - Lequel ?

[Empty box for S.6 response]

121

S.7 - Percevez-vous des indemnités de stage ou de chômage ?

- OUI 1 A.123
 - NON 2
- Passer à P.1 page 2

S.8 - Par qui êtes-vous rémunéré ?

[Empty box for S.8 response]

124

S.9 - Combien êtes-vous rémunéré par mois ?

[Empty box for S.9 response]

125 129

Reproduction autorisée à la condition expresse
de mentionner la source



Centre d'Etudes
et de Recherches
sur les Qualifications

9, RUE SEXTIUS MICHEL, 75015 PARIS - Tél. : (1) 45.75.62.63